

# RAPPORT ANNUEL 2017



[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels)

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3		
<b>1. L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION</b>	4		<b>4. SUJETS POLITIQUES</b>
- Assemblée des membres	5		1. Personnel et pensions
- Conseil d'Administration	6		2. Aménagement du territoire
- Bureau	7		3. Logement
			4. Finances et fiscalité
<b>2. L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION</b>	8		5. Organes communaux et gouvernance
- Au niveau régional et national	9		6. Mobilité
- Au niveau international	12		7. Simplification administrative & Marchés Publics
			8. Environnement et Développement Durable
<b>3. L'ASSOCIATION ET SES SERVICES</b>	14		9. Sécurité et ordre public
- L'Organigramme de Brulocalis	16		10. Subsidés
- La Direction de l'Association	16		11. Europe & International
- L'Equipe	17		12. Démocratie locale et participation citoyenne
• Service d'Etudes	17		13. Etat civil & population
• Service Ville Durable	18		
• Fédération des CPAS bruxellois	20		<b>5. ANNEXES</b>
• Service Information et Communication	21		- La représentation des pouvoirs locaux
• Services Généraux	22		- Multiples démarches de Brulocalis.
- Le Service Information et Communication	23		- L'Association et ses partenaires
• Le Service Veille et Documentation	24		- Jetons de présence 2017
• Les Publications	25		
• Le Site web <a href="http://www.brulocalis.brussels">www.brulocalis.brussels</a>	29		
• L'intranet et le Records Management	29		
• Les Traductions	29		
- Les Services Généraux	30		
- La Fédération des CPAS bruxellois	32		

# INTRODUCTION

## LE RÔLE DE BRULOCALIS

Brulocalis est une Association représentative des pouvoirs locaux bruxellois, communes et CPAS. Ce rôle elle l'assume en complémentarité avec d'autres acteurs comme la Conférence des Bourgmestres, la Fédération des Secrétaires Communaux et celle des Receveurs. Brulocalis travaille aussi en étroite collaboration avec ses Associations sœurs flamande et wallonne que sont la VVSG et l'UVCW. La Fédération des CPAS dispose en son sein d'une très large autonomie et de ses propres organes politiques.

Ce rapport annuel présente les avis émis par Brulocalis en 2017 sur de multiples sujets, sur divers projets ou propositions de loi ou d'ordonnance ou d'arrêtés. Le travail d'analyse réalisé par les services de l'Association et qui a précédé ces avis est essentiel. Ceux-ci ont été rendus par les organes politiques de Brulocalis tantôt à la demande de l'un ou l'autre gouvernement ou parlement et tantôt d'initiative. **La consultation de notre Association n'est en effet malheureusement pas encore systématique pour tous les projets pouvant avoir une conséquence pour les pouvoirs locaux bruxellois.**

Ce n'est pas uniquement les processus de consultation des pouvoirs locaux qui devraient à Bruxelles être améliorés mais aussi leur représentation dans certains organes comme le comité C qui est l'organe paritaire où a lieu la concertation avec les organisations syndicales sur le statut du personnel des communes et des CPAS.



**Notre Association offre un ensemble très étendu de services à ses membres.**

Vous en trouverez un aperçu dans le présent rapport. Brulocalis organise en particulier plusieurs groupes de travail thématiques ainsi qu'un ensemble de formations gratuites qui sont l'occasion d'un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre responsables communaux. Notre Association assure la coordination de la Coopération Internationale Communale, du Dimanche sans voiture, de la Semaine européenne de la démocratie locale, le secrétariat de la Commission régionale de circulation,...

Elle a constitué et met à jour une base de données relative aux subsides auxquels les communes peuvent prétendre. Elle publie un Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité routière et un Moniteur du Développement Durable. Plusieurs de ces initiatives bénéficient d'un soutien financier de la Région et pour la coopération internationale de l'Etat fédéral. Elle rend aussi à la demande des communes des avis juridiques sur des sujets précis. Un de ses projets phares pour 2018 est la formation des nouveaux mandataires qui seront élus lors des élections du 14 octobre prochain.

**Tout le travail accompli par notre Association n'est possible que grâce à l'engagement et à la motivation de son personnel.** Je tiens ici à l'en remercier.

Les communes sont le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen et en raison de cette proximité le plus à l'écoute de celui-ci. Elles rendent de très nombreux services à notre population. La tâche de Brulocalis qui est de défendre et de promouvoir les pouvoirs locaux bruxellois est dès lors des plus passionnantes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc COOLS'.

**Marc COOLS**  
Président Brulocalis





# L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION

1

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également en tant que membres adhérents les 19 Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région comme par exemple Vivaqua ou Sibelga.

## Assemblée des membres, Conseil d'Administration et Bureau

C'est à l'Assemblée Générale que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat et pour autant qu'il ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Fédération des CPAS bruxellois, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'Administration.



## AU 31 DÉCEMBRE 2017, LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SE PRÉSENTAIT DONC COMME SUIT :

### ADMINISTRATEURS

**AOUASTI Khalil**

Conseiller communal à Koekelberg  
(depuis février 2017)

**BERTRAND Jos**

Conseiller communal  
à Watermael-Boitsfort

**BOIKETE Philippe**

Echevin à Saint-Josse-ten-Noode  
(depuis novembre 2017)

**CALOMNE Gautier**

Conseiller communal à Ixelles  
(jusque février 2017)

**CHAHID Ridouane**

Echevin à Evere (jusque mai 2017)

**CLERBAUX Cathy**

Présidente du conseil communal  
à Watermael-Boitsfort

**COOLS Marc**

Premier Echevin à Uccle

**CORNELISSEN Jean-Pierre**

Premier Echevin à Koekelberg

**DE BACKER Mathieu**

Conseiller communal à Ixelles

**DE HERDE Michel**

Echevin à Schaerbeek

**DE WOLF Vincent**

Bourgmestre à Etterbeek  
(jusque novembre 2017)

**D'HAESE-LEAL Raquel**

Conseillère communale à Ixelles  
(depuis mai 2017)

**EL IKDIMI Fatiha**

Echevine à Anderlecht

**ERALY Thomas**

Conseiller communal à Schaerbeek

**FRANÇOIS Corinne**

Directrice de Brulocalis

**GOORIS Brigitte**

Echevine à Jette

**IDE Bernard**

Conseiller communal  
à Woluwe-Saint-Lambert

**JASSIN Eric**

Echevin à Saint-Josse-ten-Noode

**LAAOUEJ Ahmed**

Conseiller communal à Koekelberg  
(jusque février 2017)

**LENAERS Patrick**

1er échevin à Etterbeek  
(depuis novembre 2017)

**LENOIR Carinne**

Conseillère communale  
à Auderghem (depuis février 2017)

**LOEWENSTEIN Marc**

Echevin à Forest

**MATGEN Grégory**

Echevin à Woluwe-Saint-Lambert

**MAYEUR Yvan**

Bourgmestre à la Ville de Bruxelles  
(jusque juin 2017)

**MOLDERS Didier**

Conseiller communal à Auderghem  
(jusque février 2017)

**MUYLLE Pierre**

Bourgmestre f.f., Premier Echevin  
à Evere

**NEKHOUL Yasmina**

Echevin à Saint-Gilles

**OBEID Stéphane**

Conseiller communal à Ganshoren

**PAPADIZ Leonidas**

Conseiller communal  
à Molenbeek-Saint-Jean

**PETIT Joëlle**

Conseillère communale à Ganshoren

**PIRSON Alexandre**

Conseiller communal  
à Woluwe-Saint-Pierre

**RIGODANZO Vanessa**

Conseillère communale à Auderghem  
(depuis mai 2017)

**ROBERTI Tristan**

Echevin à Watermael-Boitsfort

**SPAPENS Charles**

Echevin à Forest

**STIENLET José**

Conseiller communal  
à Watermael-Boitsfort

**VAN DEN BROUCKE Katia**

Conseillère communale à  
Berchem-Sainte-Agathe

**VAN ZEELAND Catherine**

Conseillère communale à Forest

**VANDEBOSSCHE Walter**

Conseiller communal à Anderlecht

**VANDER MYNSBRUGGE Michaël**

Echevin à Berchem-Sainte-Agathe

**VANDEVIVERE Claire**

Echevine à Jette

**VANDYCK Achille**

Conseiller communal à Anderlecht

**VOSSAERT Michaël**

Conseiller communal  
à Molenbeek-Saint-Jean

**VRIAMONT Bernadette**

Conseillère communale  
à Schaerbeek

**WYNGAARD Thibaud**

Conseiller communal à Uccle

**YIGIT Hediye**

Conseillère communale  
à Anderlecht

## 9 MEMBRES EXPERTS

### **ARTUS Véronique**

Présidente du CPAS d'Auderghem

### **BORREMANS Dirk**

Secrétaire communal à Evere

### **CULOT Jean-François**

Président du CPAS  
à Berchem-Sainte-Agathe

### **FARNIR Nathalie**

Receveur du CPAS à Koekelberg

### **JACQUES Grégory**

Secrétaire du CPAS  
à Woluwe-Saint-Lambert

### **ROBERTI Stéphane**

Président du CPAS à Forest

### **ROSSIGNOL Philippe**

Secrétaire communal  
à Berchem-Sainte-Agathe

### **SPINETTE Jean**

Président du CPAS à Saint-Gilles

### **VAN DER LIJN Patricia**

Secrétaire communale à Ixelles

## SECRÉTAIRE

### **Corinne FRANÇOIS**

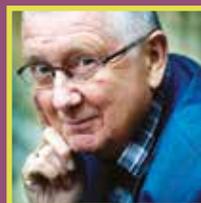
Directrice de Brulocalis

Le Conseil d'Administration nomme en son sein un Bureau, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

AU 31 DÉCEMBRE 2017, LA COMPOSITION DU BUREAU SE PRÉSENTAIT COMME SUIT :



**Marc COOLS**  
1<sup>er</sup> Échevin à Uccle  
**Président**



**Jos BERTRAND**  
Conseiller communal  
à Watermael-Boitsfort  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**



**Ridouane CHAHID**  
Échevin à Evere  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
*(jusque mai 2017)*



**Vanessa RIGODANZO**  
Conseillère communale  
à Auderghem  
**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
*(depuis mai 2017)*



**Bernard IDE**  
Conseiller communal  
à Woluwe-Saint-Lambert  
**3<sup>ème</sup> Vice-Président**



**Eric JASSIN**  
Échevin  
à Saint-Josse-ten-Noode



**Stéphane OBEID**  
Conseiller communal  
à Ganshoren



**Marc LOEWENSTEIN**  
Échevin à Forest



**Katia VAN DEN BROUCKE**  
Conseillère communale  
à Berchem-Sainte-Agathe



**Brigitte GOORIS**  
Échevine à Jette



L'ACTION  
POLITIQUE DE  
L'ASSOCIATION

2

# AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION S'EST RÉUNI À TROIS REPRISES EN 2017.  
LE BUREAU S'EST RÉUNI POUR SA PART ONZE FOIS.

## Ils ont examiné les dossiers (politiques) suivants :

- 🍃 Tax-shift : état des lieux des discussions avec le gouvernement
- 🍃 Réforme de la dotation générale aux communes et au principe de contractualisation, intervention de M. Baptiste Delhauteur, directeur de cabinet-adjoint du Ministre-Président
- 🍃 Intervention à propos de la thématique 'Migrations, Asile et Multiculturalisme' par M. Andréa Rea, Doyen à la faculté de sociologie à l'ULB
- 🍃 Pensions des pouvoirs locaux : situation du Fonds de Pension solidarisé
- 🍃 Présentation par Bruxelles environnement et du Cabinet de Mme la Ministre de l'environnement du projet PLAGE rendu obligatoire pour les pouvoirs publics
- 🍃 Présentation de la nouvelle mission Vilco « La ville collaborative : de la gouvernance pour ... à la gouvernance avec les citoyens »
- 🍃 Analyse du projet de loi relatif à la réforme globale des Pensions
- 🍃 Bonne gouvernance : aperçu des textes législatifs régionaux futurs
- 🍃 L'avenir de Brinfin
- 🍃 Aperçu des arrêts récents du Conseil d'Etat en matière de précompte immobilier et d'information des communes en cas de dégrèvement
- 🍃 Réalisations et perspectives du GT Europe.
- 🍃 Réforme du CoBAT
- 🍃 Régionalisation de la CityTax (Ordonnance du 23 décembre 2016)
- 🍃 Analyse de la proposition de loi en vue de permettre au Bourgmestre de fermer les établissements suspectés d'abriter des activités terroristes
- 🍃 Assujettissement des intercommunales à l'ISOC
- 🍃 Avances à l'IPP
- 🍃 Pensions des pouvoirs locaux : Analyse approfondie du problème de trésorerie du Fonds de pension solidarisé (FPS)
- 🍃 Rôle de la commune en matière d'urbanisme dans le cadre de l'exécution de la réglementation relative à l'hébergement touristique
- 🍃 Appui de Brulocalis aux communes en matière d'aménagement de voirie, en particulier dans le traitement des zones à concentration d'accidents
- 🍃 Information relative à l'organisation des élections : coût du matériel de vote pour les élections 2018
- 🍃 Etat des lieux des différentes réformes relatives aux pensions des pouvoirs locaux
- 🍃 Harmonisation des règlements généraux de Police
- 🍃 Répertoire régional d'adresses
- 🍃 Proposition d'ordonnance en matière de transparence et de publicité des documents
- 🍃 Demande du SPF Finances aux pouvoirs locaux de soutenir les citoyens dans l'enregistrement des baux

- 🍃 Charte sociale : évolution législative récente
- 🍃 Délivrance des cartes d'identité
- 🍃 Avant-projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie
- 🍃 Présentation relative à la réforme globale des pensions et leur impact sur les pouvoirs locaux
- 🍃 Réforme du CoBAT : changements d'utilisation soumis au permis d'urbanisme - actes et travaux dispensés de permis
- 🍃 Avis relatif à la proposition de loi 1612 visant l'interdiction d'inscription dans les registres de la population lorsque le logement a été déclaré inhabitable
- 🍃 Dossier Repobel - Réforme de la loi et modification des tarifs applicables aux pouvoirs locaux
- 🍃 Proposition de collaboration avec la Facilitatrice école pour un projet lié à l'analyse des subsides disponibles pour les écoles bruxelloises
- 🍃 Emploi des langues
- 🍃 Bonne gouvernance : aperçu des textes législatifs régionaux
- 🍃 Le « GPS électoral » : un service utile à la population?
- 🍃 Renseignements urbanistiques : analyse des conséquences liées à la redevance unique



**BRULOCALIS** s'est adressée tout au long de l'année 2017 à divers acteurs politiques, suite aux prises de position de ses organes de gestion. Elle ne manque pas de mener également, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, des actions en collaboration et concertation avec les Associations sœurs wallonne (UVCW) et flamande (VVSG).

Nous avons adressé 25 courriers (cfr. Annexes) aux divers acteurs du monde institutionnel qui soulignent, tantôt la difficulté d'interprétation d'un texte légal ou complémentaire, tantôt une difficulté d'application sur le terrain, ou transmettent nos avis sur des projets de textes ou nos revendications.

## BRULOCALIS en 2017 : la défense des pouvoirs locaux reste au cœur de ses préoccupations

### SOULIGNER ET RECONNAÎTRE LE RÔLE CONSULTATIF INCONTOURNABLE DES COMMUNES

L'Accord du Gouvernement a clairement mis en avant le besoin de concertations régulières et approfondies avec les communes en vue d'une plus grande complémentarité entre les politiques régionale et communale. L'Association a rappelé qu'une véritable concertation structurelle préalable entre la Région et ses pouvoirs locaux est indispensable et qu'elle est disponible à participer à celle-ci. La consultation d'instances comme notre Association avant toute décision ayant un impact financier, règlementaire ou en termes de charge de travail pour les pouvoirs locaux, ne peut que garantir le respect du principe de subsidiarité et leur meilleure adhésion aux réformes entreprises et par là, entraîner un gain de qualité et d'efficience dans la gestion publique.

### LES POUVOIRS LOCAUX DOIVENT TROUVER LE JUSTE ÉQUILIBRE

Les pouvoirs locaux sont aujourd'hui face à un réel défi qui est de trouver un équilibre entre, d'une part les nombreux services qu'ils sont amenés à offrir aux citoyens depuis la nouvelle réforme de l'état, et d'autre part les moyens budgétaires qui sont parfois bien insuffisants pour remplir pleinement les nombreuses missions qui lui sont confiées. En effet, les communes sont confrontées à une véritable érosion de leurs revenus suite, entre autres, à l'érosion de l'IPP, la taxation des intercommunales, les nouveaux assujettissements à la TVA et les retards de versements liés aux précompte immobilier et à l'IPP.

### BRUXELLES CONNAÎT UNE SITUATION SPÉCIFIQUE ET DES DÉPENSES EN AUGMENTATION CONSTANTE

A Bruxelles, ces dernières années toutes les communes sont sous pression financière et confrontées à un sous-financement chronique. Parallèlement la population à Bruxelles augmente et se dualise avec un réel risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Bruxelles se situe pour ce critère à 41,2%, loin devant la Wallonie et la Flandre avec respectivement 24,9% et 16,3%. Les inégalités de revenus sont, en effet, de plus en plus marquées.

Les pouvoirs locaux offrent de multiples services à nos citoyens. Ces services sont rendus à un coût par habitant moindre que dans une métropole comme Anvers où les communes ont été fusionnées. Au fait des réalités locales, nos communes développent une action souvent plus efficace que celle d'autres niveaux de pouvoir. Le contact entre l'élu et le citoyen dans les communes est direct et ne se fait pas au travers d'une lourde technocratie.

### LE VRAI DÉBAT À BRUXELLES EST DÈS LORS CELUI DU FINANCEMENT DES COMMUNES

Après avoir souligné les mécanismes de financement des communes, l'Association rappelle que les flux financiers vers les pouvoirs locaux doivent être alloués de manière équitable en fonction d'une évaluation obligatoire des besoins. Au nom du maintien d'un dispositif essentiel à l'autonomie communale, la dotation générale aux communes doit conserver son caractère universel et inconditionnel et ne pas se trouver réduite au profit de subsides à des fins spécifiques.

Il n'y a pas de véritable autonomie communale sans autonomie financière. Les communes ont plus que jamais besoin de ressources suffisantes pour remplir les missions qui sont les leurs. Tant l'État fédéral que la Région ont une responsabilité pour que les communes, les CPAS, les zones de police soient financées substantiellement. Les pouvoirs locaux doivent réclamer un financement équitable. Celui-ci est indispensable pour que les services rendus aux citoyens puissent continuer à l'être dans de bonnes conditions. Ce n'est pas de nouveaux débats institutionnels dont nous avons besoin. C'est le rôle et l'utilité des communes qui doivent être reconnus.

### POURSUITE DE L'ANCRAGE DU NOUVEAU NOM ET DE LA NOUVELLE IDENTITÉ DE BRULOCALIS

Ce nouveau nom, plus percutant et exprimant l'identité de Brulocalis poursuit sa visibilité et notoriété au sein des instances et organes bruxellois. Il est le reflet du dynamisme de notre Association et montre la volonté de défendre les intérêts des communes et des CPAS.



## AU NIVEAU INTERNATIONAL

### REPRÉSENTATION AU CPLRE

Brulocalis est très engagée dans le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE), assemblée politique paneuropéenne composée de 648 élus - conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région - représentant plus de 200.000 collectivités auprès des 48 pays membres du Conseil de l'Europe. Cet organe joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les pouvoirs locaux et régionaux aux travaux du Conseil de l'Europe.

Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités. Le Congrès offre ainsi en permanence un lieu de dialogue politique privilégié, permettant aux représentants des pouvoirs locaux et régionaux de débattre de problèmes communs, de confronter leurs expériences et de dialoguer avec les gouvernements nationaux.

#### **Les priorités du Congrès pour la période 2017-2020 ont été identifiées sur deux axes :**

- 🍃 Le renforcement de la qualité de la démocratie locale et régionale
- 🍃 La construction de sociétés sûres, respectueuses, inclusives et plus proches des citoyens.

## REPRÉSENTATION AU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (CCRE) ET DANS « CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS » (CGLU)

Brulocalis est représentée dans les instances du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui constitue la coupole européenne des Associations de communes et régions. Le CCRE est la seule organisation à fédérer les Associations nationales de gouvernements locaux et régionaux de 42 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Elle mène auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe une action de développement institutionnel en faveur des pouvoirs locaux et régionaux, défendant notamment les valeurs de l'autonomie et de la démocratie locales.

Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

### Son travail s'organise autour de deux piliers :

1. Influencer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions ;
2. Constituer un forum de débat et de coopération entre les gouvernements locaux et régionaux en Europe via nos Associations nationales.

A noter aussi que Brulocalis est également présente dans les instances de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), la coupole mondiale des Associations de pouvoirs locaux dans laquelle s'inscrit le CCRE, au niveau du Conseil mondial et de son Bureau exécutif.

### Les activités du CCRE s'articulent autour de six domaines thématiques :

- 🌿 Gouvernance, démocratie et citoyenneté
- 🌿 Environnement, climat et énergie
- 🌿 Engagement et coopération internationale
- 🌿 Cohésion économique, sociale et territoriale
- 🌿 Gouvernements des services publics locaux et régionaux
- 🌿 Affaires statutaires et affaires générales du CCRE



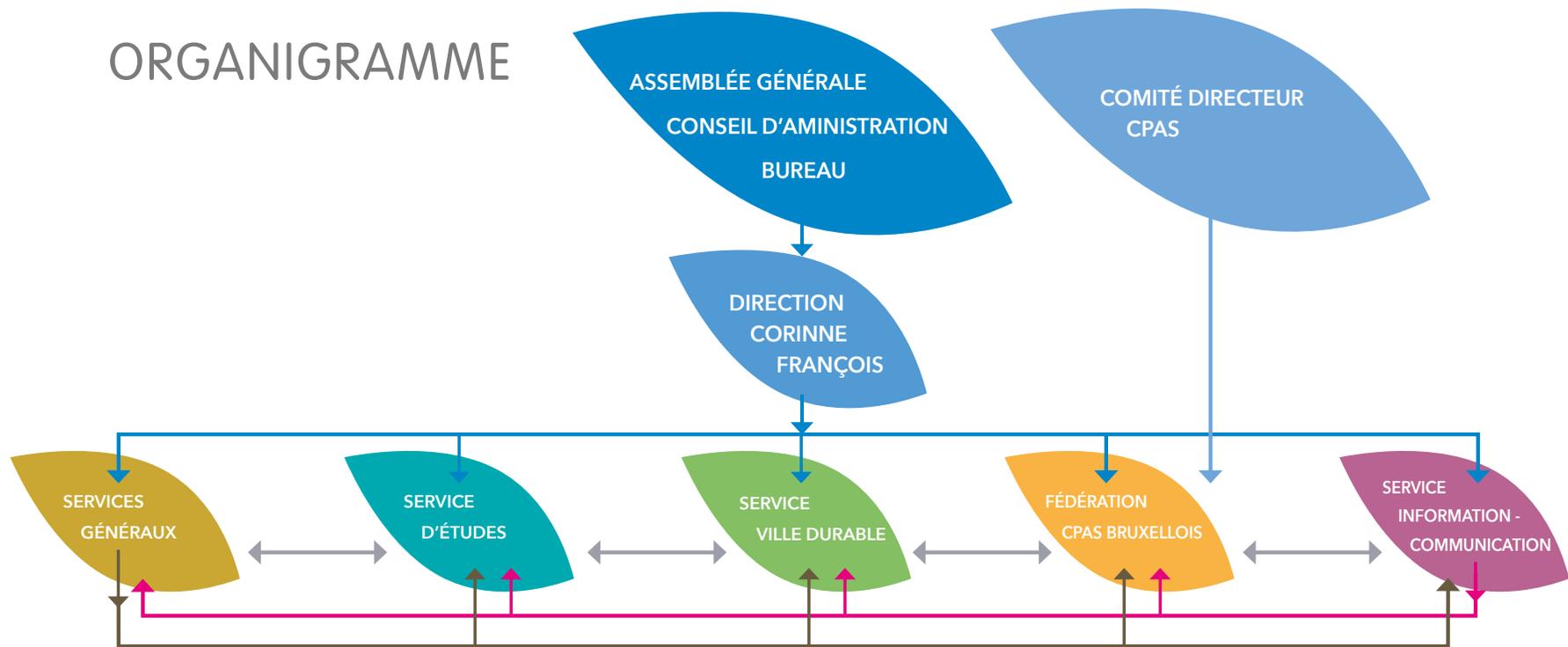
L'ASSOCIATION  
ET SES  
SERVICES

3



L'EQUIPE BRULOCALIS

# ORGANIGRAMME



## DIRECTION



**Corinne FRANÇOIS**

Directrice de l'Association  
Secrétaire des organes de gestion

- Développement stratégique et coordination de l'organisation
- Secrétaire du Bureau et du Conseil d'Administration
- Relations institutionnelles
- Direction financière
- Relations internationales et européennes
- Relations avec la Conférence des Bourgmestres

Au 31 décembre 2017, l'équipe des collaborateurs de l'Association est présentée ci-après. A noter que deux des collaborateurs mentionnés, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

## SERVICE D'ÉTUDES



	<p><b>Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA</b></p>	<p>Responsable du Service d'études</p>	<p><i>Finances communales - Fiscalité Etat civil - Population Simplification administrative Publicité de l'administration - transparence</i></p>
	<p><b>Olivier EVRARD</b></p>	<p>Conseiller juridique</p>	<p><i>Aménagement du territoire - Urbanisme - Environnement Patrimoine communal - Revitalisation urbaine Logement - Voirie - Energie - Beliris</i></p>
	<p><b>Etienne VAN DEN HOVE</b></p>	<p>Conseiller</p>	<p><i>Base de données Subsidés - Tableaux synoptiques Agenda des appels à projets Agenda des sessions d'information 6ème réforme de l'Etat - Toolbox subsidés</i></p>
	<p><b>Sacha LEFEVRE</b> <i>(depuis octobre 2017)</i></p>	<p>Conseiller juridique</p>	<p><i>Taxes communales - Marchés publics Ordre public, police communale Commerce - Responsabilité de la commune</i></p>
	<p><b>Hadrien DASNOY</b> <i>(depuis octobre 2017)</i></p>	<p>Conseiller juridique</p>	<p><i>Fonctionnement des organes de la commune Mandataires - Personnel communal Tutelle - Elections Gestion indirecte (ASBL, Intercommunales, Régies)</i></p>

# SERVICE VILLE DURABLE



**Jean-Michel RENIERS**

Responsable du Service Ville Durable

*Mobilité  
Coopération internationale*



**Erik CAELEN**

Conseiller

*Mobilité  
Commission Consultative pour la Circulation Routière*



**Barbara DECUPERE**

Conseillère

*Mobilité  
Semaine Européenne de la Démocratie locale  
Citoyenneté et démocratie  
Commission des Centres culturels*



**Davide LANZILLOTTI**  
*(depuis mai 2017)*

Conseiller

*Projets européens : Information et Assistance au montage  
de projet européens (FEDER, LIFE, ...)*

	<b>Frank WILLEMANS</b>	Conseiller	<i>Coopération internationale</i>
	<b>Philippe MERTENS</b>	Conseiller	<i>Développement durable Agenda 21</i>
	<b>Virginie RANDAXHE</b>	Conseillère	<i>Mobilité Coopération internationale Développement durable</i>
	<b>Muriel FRISQUE</b> <i>(depuis mars 2017)</i>	Chargée de Projets	<i>Ville Collaborative (VILCO)</i>
	<b>Safiya BOUDGHENE</b>	Assistante	<i>Mobilité Coopération internationale Développement durable</i>



# FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS



	<b>Marie WASTCHENKO</b> <i>(jusqu'en décembre 2017)</i>	Responsable de la Fédération des CPAS bruxellois	<i>Organes des CPAS, fonctionnement du CPAS Aide sociale Recouvrement auprès de l'Etat fédéral et des particuliers (aide sociale, DIS)</i>
	<b>Nathalie STERCKX</b>	Conseillère	<i>Compétence territoriale, Droit à l'intégration sociale (DIS), Etrangers</i>
	<b>Jean-Marc ROMBEAUX</b>	Conseiller	<i>Grand-âge</i>
	<b>Christian LEJOUR</b>	Conseiller	<i>Banque Carrefour de la Sécurité Sociale</i>
	<b>Jean-Luc BIENFET</b>	Conseiller	<i>Insertion socioprofessionnelle Méthodologie du travail social</i>
	<b>Latifa HAZIM</b>	Secrétaire de la Fédération CPAS	<i>CPAS</i>

# SERVICE INFORMATION - COMMUNICATION



	<b>Vincent DEWEZ</b>	Responsable du Service Information-Communication	<i>Coordination et implémentation stratégie Communication et Information</i>
	<b>Philippe DELVAUX</b>	Communication externe Webmaster	<i>Revue Trait d'Union, Lettre d'information électronique Gestion site internet</i>
	<b>Juliette LENDERS</b>	Veille Documentation	<i>Veille régionale Soutien Information et Documentation, Aide aux publications</i>
	<b>Céline LECOCQ</b>	Intranet Informatique	<i>Gestion électronique des documents Gestion Informatique</i>
	<b>Michèle ORBAN</b>	Veille Documentation	<i>Veille fédérale Revue de Presse</i>
	<b>Liesbeth VANKELECOM</b>	Traductrice	<i>Traductions</i>



## SERVICES GÉNÉRAUX

	<p><b>Stéphanie MELKEBEKE</b> <i>(jusqu'en décembre 2017)</i></p>	<p>Responsable de Service - Services Généraux</p>	<p><i>Ressources Humaines Gestion administrative du personnel</i></p>
	<p><b>Nassira BENATIA</b></p>	<p>Secrétaire</p>	<p><i>Secrétaire des organes de gestion</i></p>
	<p><b>Michaël MUNOZ</b></p>	<p>Secrétaire</p>	<p><i>Accueil Réunions</i></p>
	<p><b>Joao ANDRÉ</b> <i>(depuis décembre 2017)</i></p>	<p>Secrétaire</p>	<p><i>Secrétariat</i></p>
	<p><b>David MENA</b> <i>(depuis octobre 2017)</i></p>	<p>Informaticien</p>	<p><i>Service Informatique</i></p>
	<p><b>Noëlle VOETS</b> <i>(jusqu'en mars 2017)</i></p>	<p>Comptable</p>	<p><i>Comptabilité Personnel (finances)</i></p>



## LE SERVICE INFORMATION ET COMMUNICATION

Le Service a pour objectifs de stimuler et de soutenir toutes initiatives impliquant une recherche, une veille ou un soutien communicationnel au service de ses membres.

Le Service remplit un rôle de suivi continu et d'information en 'alimentant' les conseillers d'informations pertinentes afin de suivre les dossiers stratégiques. Il transmet les alertes en e-réputation des médias sociaux afin de sensibiliser les conseillers sur les réactions dans les médias.

Le Service initie et collabore à toutes actions nécessitant une communication vers ses membres avec pour objectif de rendre les activités (événements, services et lobby) de Brulocalis plus visibles et mieux connues. Il s'investit pour que l'image

de Brulocalis soit véhiculée de manière identique et continue aux travers des supports utilisés. Il recommande et sélectionne les outils de communication en fonction des publics-cible à atteindre.

Le Service gère le site internet [www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels) ainsi que les principales publications de Brulocalis (Trait d'Union, Newsletter, Moniteur DD, Rapport annuel, ...). Il rédige bon nombre de contenus, coordonne les publications, veille à leur traduction ainsi qu'à la production et à sa diffusion.

# LE SERVICE VEILLE ET DOCUMENTATION

## 1. VEILLE LÉGISLATIVE

Chaque semaine, le Service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le Service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant principalement l'attention du Service d'Études. En accord avec l'équipe et notre principe de gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

## 2. VEILLE POLITIQUE

Le contenu du dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées aux Ministres dans les assemblées bruxelloises est diffusé via notre intranet depuis juillet 2015.

## 3. REVUE DE PRESSE STRATÉGIQUE

Avec le double objectif de soutenir l'équipe de conseillers ainsi que d'appuyer Brulocalis dans sa mission de lobbying, le Service Information et Communication a mis en place un service interne de revue de presse stratégique.

Il s'agit d'une compilation hebdomadaire d'articles de presse ainsi qu'un relevé d'e-reputation traitant de sujets et de réactions susceptibles d'impacter le fonctionnement des pouvoirs locaux bruxellois. Le caractère anticipatif permet de renforcer notre proactivité tandis qu'un zoom sur certaines thématiques jugées critiques permet de rester au plus proche de l'actualité des communes.

## 4. LES DOSSIERS THÉMATIQUES

En parallèle aux dossiers documentaires, créés dans le cadre des recherches, le Service Info-com a lancé une sélection de dossiers thématiques. Il s'est concentré sur les thèmes de bonne gouvernance et des élections. Ces dossiers sont alimentés régulièrement par les articles de presse, les discussions parlementaires, les décisions de jurisprudence, la législation et la doctrine identifiés au cours du travail de veille.

## 5. UNE CONTRIBUTION AUX PUBLICATIONS

Le Service Info-com est aussi en charge de la coordination de la « Nouvelle loi communale » : les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique consultable via notre site. Modifications qui seront introduites dans la prochaine édition de la version papier dont la date de sortie n'est pas encore connue.

## 6. LE TRAVAIL DE BASE : GÉRER LE FONDS DOCUMENTAIRE

Le Service gère un fonds documentaire de plus de 5.000 documents touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. Monographies et brochures, revues et newsletters, et dossiers parlementaires en version électronique. Le Service documentation collabore également à la tenue de la base de données juridique et administrative de notre partenaire Inforum, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

# LES PUBLICATIONS

## LA REVUE 'TRAIT D'UNION'

La revue 'Trait d'Union' a connu récemment un changement en profondeur. L'approche rédactionnelle a été confirmée et renforcée tout en veillant à procurer des contenus techniques pertinents pour nos groupes-cibles. D'autre part, l'approche graphique a été fondamentalement repensée en ligne avec la nouvelle identité de Brulocalis. Nous avons particulièrement veillé à présenter une structure et un rubricage plus explicites permettant une lecture plus facile et agréable.

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale, pour lequel nous tenons encore à la remercier, a permis de faire paraître six numéros en 2017. Son lectorat est consolidé à près de 2.000 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones. Chiffres appréciables pour une revue avec un contenu principalement technique et un public ciblé sur les 19 communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également un format électronique et garantit ainsi une diffusion encore plus large de nos contenus vers les membres. La revue elle-même peut être consultée via la plate-forme d'échange ISSUU.

### A CÔTÉ DE CES ARTICLES DE FOND, LA REVUE PRÉSENTE EN PLUS LES RUBRIQUES RÉCURRENTES SUIVANTES :

- 🍃 l'Association en action, reprenant les principales activités de Brulocalis,
- 🍃 Sous la loupe: articles spécialisés à partir d'une thématique spécifique
- 🍃 Echo de la Région
- 🍃 Dans nos communes, exemples de bonnes pratiques
- 🍃 Actualités & Nouveautés
- 🍃 Europe en CAPITALES



## LES PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS LES DIVERSES PARUTIONS DU TRAIT D'UNION EN 2017 ONT NOTAMMENT ABORDÉ LES SUJETS SUIVANTS :

### TUB 2016/6

- Fiabel fédère les acteurs institutionnels de la coopération
- Sommet des maires pour l'« alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent »
- Méthodes et outils pour une approche stratégique de la sécurité urbaine
- Parcours d'accueil et d'intégration : où en est-on?
- Quand l'engagement citoyen, particulier et associatif, fait face à ses responsabilités
- Les plans diversité pour les pouvoirs locaux au seuil d'une réforme ?
- Bruxelles se dote d'un fonds de sécurité routière
- Les investissements publics face aux contraintes européennes
- La Commission européenne donne de nouvelles précisions sur la notion d'aide d'Etat
- La sixième réforme de l'Etat : la répartition des compétences matérielles
- Plus simple, plus smart: c'est le nouvel Irisbox

### TUB 100

- Rudi Vervoort : l'interview
- Dossier : l'hébergement touristique à Bruxelles**
  - quelle taxation?
  - le rôle des communes dans la réglementation

- Beezy s'active pour l'emploi public*
- La sixième réforme de l'Etat*
- CPAS : une maison ouverte à tous*
- Des frais scolaires trop lourds : que peut faire le CPAS?*
- Demain, une ville collaborative*
- La modification d'un marché public en cours d'exécution*

### TUB 101

- Hébergement touristique : Brulocalis crée un groupe de travail*
- Dossier: quel devenir pour nos aînés**
  - Maison de repos à Bruxelles : la seule solution pour les bruxellois.*
  - Les CPAS font le point :*
    - constats, défis et pistes de réponse
    - les besoins de nos aînés
    - que peut faire un CPAS?
  - Une maison de repos spécialisée pour la démence*
  - « Contact 80+ » aux côtés des wolusanpétrusiens*
  - Bâtiments, soyez exemplaires*
  - Brulocalis objective le coût des communes et prouve leur bonne gestion*
  - Quelle part des ménages bruxellois contribue à l'impôt?*
  - Appel de la Région à l'UE à laisser les villes investir*
  - Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL)*

- Ethique du mandataire local : un code de bonne conduite*
- Fermeture d'établissement en lien avec le terrorisme*

### TUB 102

- Marchés publics : ce qui a changé au 30 juin*
- Le CPLRE travaille à la transparence des marchés publics*
- SCIP is the limit*
- Investissements publics : le CCRE interpelle l'Union Européenne*
- Le Parlement bruxellois pousse à revoir les règles budgétaires européennes*
- Projets Individualisés d'Intégration Sociale (PIIS) : 6 mois après l'entrée en vigueur de la réforme, où en est-on ?*
- Festival de l'Environnement: le thème « la nature en ville » doit allier l'environnement en milieu urbain*
- Avec Fluicity, Etterbeek déploie la participation 2.0*
- Citizenmap: application citoyenne pour aider le SIAMU et encourager la participation de tous*
- Le nom de famille: what's your name?*
- La coopération au Maroc renforce sa coordination*

### TUB 103

- Maîtrise des dépenses, mais les communes devront relever d'importants défis financiers*

- Le code de la route*
- Réforme de la Dotation Générale aux Communes (DGC)*
- Charte sociale: les six arrêtés relatifs au personnel communal ont été publiés*

### Dossier MENA :

- *MENA : des enfants comme les autres avec un parcours pas comme les autres*
- *ILA : le défi des six mois*
- *Mentor-Escale accompagne les MENA jusqu'au contact avec les CPAS*
- Le CPAS schaarbeekoïse déménage et soigne ses travailleurs et ses bénéficiaires*
- Handicap: Forest s'engage pour l'accessibilité pour tous*
- Etterbeek construit son nouveau centre administratif*
- Le stationnement réglementé*
- Plus de souplesse dans la gestion des sols pollués*
- Easybrussels présente son rapport au gouvernement*
- Open data : Evere ouvre ses données*

### TUB 104

- La régionalisation du bail d'habitation à Bruxelles : un subtil équilibre entre innovation et continuité*
- Les plateformes de lancement du programme CIC 2017-2021 sont opérationnelles*

- *Le projet Goodmove : le ministre Pascal Smet propose de passer de la vision de la mobilité vers des mobilités durables, plurielles et partagées*
- *Première en Belgique : la commune de Jette récupère les huiles ménagères en espace public*
- *Une histoire de la planification bruxelloise*
- *La protection des données à caractère personnel: un enjeu crucial dans notre société du tout numérique*
- *Pratiquez-vous la LEZ ?*
- *Avec Crisco, la commune d'Etterbeek donne une dimension européenne à son travail sur la cohésion sociale*
- *La réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)*

#### **TUB 105**

- *La concertation structurelle, gage qualitatif*
- *La réforme du CoBAT : source d'inquiétudes pour les communes*
- *Dégrèvements de précompte immobilier et secret professionnel du SPF finances: dernière jurisprudence*
- *Permis d'urbanisme pour modifier l'utilisation d'un commerce : le juge à la rescousse des riverains*
- *Pensions des agents des pouvoirs locaux : garantir un financement durable*

- *Bonne gouvernance à Bruxelles : synthèse des éléments des réformes des ordonnances*
- *Plus de 800 produits pharmaceutiques remboursés par les CPAS bruxellois*
- *Les enjeux de la simplification administrative*
- *La simplification administrative, une réalité bientôt concrète à la commune de Saint-Gilles*
- *Le programme de Coopération Internationale Communale 2014-2016 se clôture ... place au programme 2017-2021*
- *Une programmation 2017-2021 ambitieuse : une approbation ministérielle est attendue*



## NEWSLETTER ÉLECTRONIQUE

Entre janvier et décembre 2017, l'Association a produit les newsletters 235 à 249, soit 15 éditions téléchargeables à l'adresse : [www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels) - Rubrique Publications > Lettre d'information.

D'une façon générale, la newsletter diffusée depuis maintenant 13 années consécutives complète l'information du site web de Brulocalis par le biais d'hyperliens renvoyant vers des sujets d'actualité. Le nombre des abonnés est resté stable à près de 5.000 lecteurs.

### LES RUBRIQUES COUVERTES PAR LA NEWSLETTER SONT LES SUIVANTES :

- l'actualité de l'Association ainsi que d'instances tierces qui sont d'intérêt pour ses membres,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en quelques mots » offre une série de news très courtes, renvoyant vers des sites externes à l'Association,
- l'agenda des évènements à suivre,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

## LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION 'WWW.BRULOCALIS.BRUSSELS'

Ce site internet reste un support clé de Brulocalis afin de diffuser au mieux les informations à destination de ses membres. Il occupe une place de prédilection de par sa flexibilité et sa rapidité d'accès afin de tenir informés les pouvoirs locaux. De plus, il contient une mine d'informations à propos des diverses matières suivies par Brulocalis, consultable via nos outils de recherches.

Un travail de fond est en préparation afin de faire évoluer notre site vers un outil encore plus performant intégrant de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une plus grande interactivité avec nos membres. Des modules spécifiques permettront également une plus grande interactivité ainsi qu'une possibilité d'échanges entre groupes de travail.

En 2017, près de 178.000 personnes ont visité le site de Brulocalis, soit une moyenne de plus de 14.800 visiteurs par mois. 75.000 pages ont été vues, soit environ 1.750 pages par jour.

Parmi les publications ajoutées ou mises à jour nous mentionnons ici quelques rubriques :

-  la Nouvelle loi communale
-  le Code de la route

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur procurer un accès aux documents pertinents et à servir de plateforme d'échange : procès-verbaux, agendas des réunions mais aussi toutes notes ou courriers utiles à celles-ci.

## L'INTRANET ET LE RECORDS MANAGEMENT

Depuis le deuxième semestre de 2015, le personnel de Brulocalis dispose d'une plateforme de gestion documentaire lui permettant de collaborer et d'archiver les documents engageants de l'asbl. Les statistiques d'utilisation montrent que courant 2017, elle est utilisée de façon régulière et intensive par la majorité des employés.

Les documents produits dans le cadre des missions de base de l'asbl, à savoir l'action politique, l'assistance-conseil, les formations, l'information, les recherches documentaires et la veille stratégique y sont régulièrement enregistrés. Un effort reste à faire pour les documents produits dans le cadre de nos missions spécifiques (développement durable, mobilité et coopération internationale).

## LES TRADUCTIONS

Depuis septembre 2017, le Service Info-com a intégré dans son équipe une personne en charge des traductions. Cette mission comporte en premier lieu l'adaptation des textes produits par l'Association tant en interne que vers nos membres, mais également la coordination et la supervision de l'ensemble des traductions. Nos propres publications telles que le 'Trait d'Union', nos 'Moniteurs de la Mobilité' ou 'Développement Durable' et 'Agendas' sont prises en charge en interne. La majorité des traductions s'effectuent du français vers le néerlandais et ce parfois dans des délais très courts et urgents, ce qui peut nous amener à faire appel à du renfort externe.



## LES SERVICES GÉNÉRAUX

L'importance et le rôle crucial de ce département n'est plus à démontrer. En effet, il forme la pierre angulaire des services offerts par Brulocalis puisqu'il soutient les nombreuses missions qui sont confiées à chaque collaborateur amené à répondre aux attentes et besoins des membres de l'Association. La spécificité de l'équipe des Services Généraux, est d'être au cœur des projets et des activités de l'Association.

Elle s'occupe tant des aspects administratifs que des aspects opérationnels et logistiques. Elle est la plaque tournante offrant un soutien permanent tant sur le plan administratif, financier que pour la gestion des aspects ressources humaines et informatiques. Elle permet ainsi à chacun de mener à bien son projet ou activité afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. Ce précieux travail quotidien

permet à nos conseillers et collaborateurs d'être soutenus dans leurs tâches clés et de travailler dans une synergie dynamique et collaborative.

En concertation avec les différents Services, cette équipe gère le flux des courriers entrants et sortants, s'occupe de l'organisation d'événements tels que

réunions, séminaires, colloques, formations ou journées d'études. Elle veille à une présentation professionnelle des documents, en ligne avec la charte graphique, ainsi que de la préparation des différents dossiers et activités.

Elle est en charge de l'organisation des réunions des organes politiques, prépare et met à jour les listes des mandataires, archive et classe tous documents, prépare les envois de certaines publications et newsletters digitales, accueille les participants lors de nos événements, gère la base de données de contacts et s'occupe du suivi des boîtes mails tels que « Welcome » et « Mobilité ».

L'équipe gère les aspects financiers et budgétaires de Brulocalis. Elle participe au reporting financier pour les dossiers de subsides.

L'équipe des Services Généraux a revu son organisation interne pour être encore plus polyvalente et performante. L'arrivée d'un nouveau responsable de Service ainsi qu'un renfort au niveau de la gestion financière et des ressources humaines apporteront sans conteste une meilleure gestion interne. Les membres de l'équipe mettent leurs compétences et leurs connaissances au profit de l'Association pour assurer la qualité des services offerts tant au niveau des collaborateurs qu'au niveau de nos membres.

Ces multiples missions et tâches, qui peuvent parfois sembler secondaires, sont pourtant indispensables. Elles permettent à chaque collaborateur au sein de notre Association d'avancer dans ses activités et de mener à bien des projets d'envergure tout en offrant aux élus et agents des pouvoirs locaux bruxellois un service professionnel.

## BONNE GOUVERNANCE

Brulocalis est consciente que les principes de bonne gouvernance sont importants pour une gestion durable, d'autant plus que l'organisation travaille avec des fonds publics. Nous y attachons dès lors une grande importance et nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans ce sens dans les années à venir.

Dans ce contexte, en 2017, le choix a été fait de mettre en œuvre la réforme de la gestion et de la structure. La directrice est désormais assistée de 4 chefs de Service. Ce comité de direction - appelé également Staff - assiste la directrice dans sa mission pour coordonner les activités des divers Services. Même si ce Comité n'a pas de compétence de décision véritable, son apport est très précieux pour poursuivre l'implémentation de la stratégie et notamment les aspects liés à la gestion du changement.

Il veille également à l'unité de gestion des divers Services, à la cohésion du management, à la qualité de l'organisation et à la politique de communication interne. Le Staff a en effet un double rôle de conseil et de coordination.

En 2017, un budget pluriannuel a en outre été prévu jusqu'en 2021, permettant ainsi de développer une meilleure vision à long terme et de prendre des décisions réfléchies.

Pour renforcer la cohérence de notre organisation, le projet clé de 'description de fonctions' a été lancé en 2017. L'objectif étant de fixer pour chaque fonction au sein de Brulocalis des objectifs clairs et précis. De plus, chaque collaborateur possède ainsi un descriptif détaillé des missions qu'il est amené à remplir. La finalisation est prévue pour le printemps 2018.

**Pour 2018, Brulocalis a identifié 3 priorités sur lesquelles elle souhaite se focaliser:**

- 🍃 **Le RGPD : la gestion et le contrôle des données (relatives aux personnes) sont un réel défi. Brulocalis compte bien le relever. Pour y parvenir, un plan d'actions a été élaboré et un coordinateur RGPD a été nommé ;**
- 🍃 **Gestion des risques et contrôle interne : les principales procédures de Brulocalis seront analysées et évaluées en termes d'évolution du contrôle interne ;**
- 🍃 **Procédures efficaces et efficientes : sur base de l'évaluation susmentionnée, les procédures clés existantes seront mises à jour et pour celles qui n'existent pas encore, elles seront initiées et mises en place.**



LA FÉDÉRATION  
DES CPAS  
BRUXELLOIS

## DEPUIS LE PRINTEMPS 2016, LA FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS

### A REMPLACÉ LES DEUX ORGANES QUI REPRÉSENTAIENT JUSQU' ALORS LES 19 CPAS BRUXELLOIS.

La Fédération est composée des 19 CPAS bruxellois et reste adossée à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB - Brulocalis). Cette jeune Fédération a dû faire face à de nombreux défis importants.

La mission principale de la Fédération est de défendre et de soutenir les 19 CPAS bruxellois dans leurs missions au service des citoyens ainsi que de promouvoir l'action sociale publique. Chaque fois que, même de manière indirecte, les CPAS et leurs moyens d'action sont en jeu, la Fédération des CPAS bruxellois intervient comme porte-parole des centres publics d'action sociale et défend leur point de vue. Elle s'efforce d'éviter que des charges nouvelles ne soient transférées aux CPAS sans moyens correspondants et que les décisions prises à tous les niveaux n'accroissent l'insécurité d'existence des plus démunis.

Elle est codirigée jusqu'à la fin de la législature communale par une coprésidence assurée par Monsieur Michel Colson, député bruxellois et conseiller de l'action sociale au CPAS de Watermael-Boitsfort et par Monsieur Jean Spinette, Président du CPAS de Saint-Gilles.

L'année 2017 connaît de nombreux échanges avec et entre les membres (journées d'étude, (in)formations, rencontres, midis de la Fédération), de dossiers fédéraux (secret professionnel, asile, circulaire DIS, fusion commune-CPAS, harmonisation DIS-ERI, MENA, ...), communautaires ou régionaux (logement, sans-abri, politique d'emploi, Actiris, normes et moratoire MR(S),...).

Dans ce rapport 2017, on assiste à une tendance relativement nouvelle, fruit de la 6e réforme de l'Etat et de la fusion des précédents organes de représentation des CPAS bruxellois, qui est l'augmentation des sujets touchant aux matières régionales et communautaires.

2018 sera une année de finalisation des accords de majorité fédéraux, régionaux et communautaires avec des élections locales en perspective. Nul doute que la Fédération sera encore sollicitée dans des dossiers de fonds mais il faudra aussi que la Fédération se donne le temps de se construire comme interlocuteur à part entière.

Les lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sont invités à consulter le rapport d'activités complet de la Fédération via le site [www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels) (rubrique « Fédération des CPAS bruxellois » - Documents - Rapport annuel 2017).





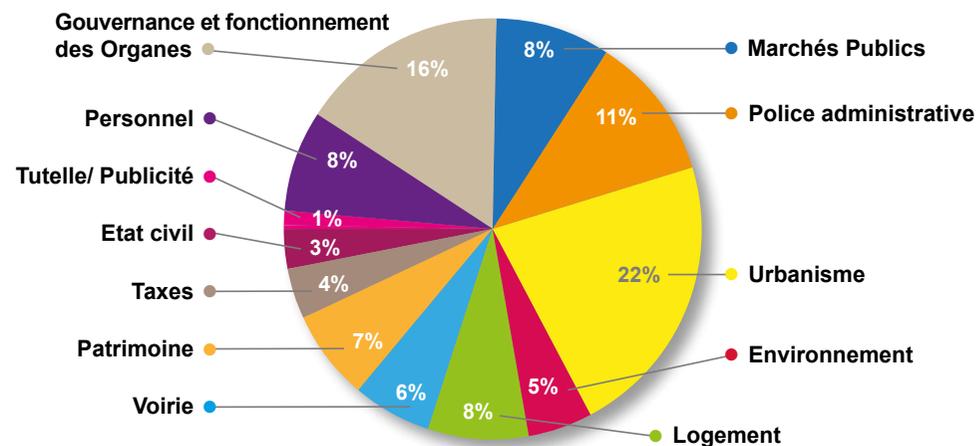
SUJETS  
POLITIQUES

4

Le service des "questions-réponses" traité au sein du Service d'Etudes est probablement le service le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement précieuses et nombreuses, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique. En moyenne, le Service traite plus de 30 questions par conseiller et par mois, ce qui représente pour l'ensemble des conseillers plus de 1000 questions gérées sur base annuelle.

La répartition par thématique dans le graphique ci-contre est un bon baromètre des sujets traités courant 2017. Ce sont principalement les thématiques d'Urbanisme, d'Organes et de Police Administrative qui, rien que pour ces trois catégories, représentent près de 50% du total des demandes soumises. Le diagramme détaillé ci-après indique les diverses matières traitées par le Service d'Etudes courant 2017.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le Service d'Etudes et le Service Développement Durable assurent évidemment bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Ci-après, vous trouverez une synthèse des



principales activités politiques - regroupées en 13 thématiques centrales - tant pour le Service d'Etudes que pour le Service Développement Durable. Nous avons, en effet, pour cette année analysé nos activités politique par thématique plutôt que par Département. Pour la Fédération des CPAS bruxellois nous renvoyons vers la synthèse de leurs activités dans ce rapport mais également vers leur Rapport d'Activités complet consultable via notre site [brulocalis.brussels/rubrique Fédération des CPAS bruxellois / documents](http://brulocalis.brussels/rubrique/Fédération%20des%20CPAS%20bruxellois/documents).

## SOMMAIRE SUJETS POLITIQUES

1. Personnel et pensions
2. Aménagement du territoire
3. Logement
4. Finances et fiscalité
5. Organes communaux et gouvernance
6. Mobilité
7. Simplification administrative & Marchés Publics
8. Environnement et Développement
9. Sécurité et ordre public
10. Subsidés
11. Europe & International
12. Démocratie locale et participation citoyenne
13. Etat civil & population

# 1. PERSONNEL ET PENSIONS

## BRULOCALIS A MIS EN PLACE UN GROUPE INTERCOMMUNAL DE TRAVAIL (GT) PENSIONS

Afin de défendre au mieux l'intérêt des pouvoirs locaux, Brulocalis a constitué un groupe de travail (GT) «pensions» composé notamment des Secrétaires et Receveurs communaux, des Responsables RH, Responsables des Services finances, membres des Services du personnel des communes et des CPAS bruxellois, pour aborder au mieux les nombreuses réformes à venir dont notamment celle des pensions mixtes et les questions quant à la pérennité de la trésorerie du Fonds de Pension solidarisé des Administrations provinciales et locales, au sein duquel Brulocalis est représentée.

## L'INCITANT À LA CRÉATION D'UN SECOND PILIER: NOS CONSTATS

Dans un courrier commun du 9 mars dernier adressé au Ministre des Pensions, les Associations de villes et communes ont exprimé leur opposition à un incitant à la mise en place d'un second pilier de pensions pour les agents contractuels communaux lié à la cotisation de responsabilisation.

Les Associations sont demandeuses de longue date de la pension mixte, selon laquelle les années de carrière en tant que contractuel ne seront plus admissibles pour le calcul de la pension du secteur public. Etant donné que les pouvoirs locaux sont les seuls à financer eux-mêmes, sans aucune intervention de l'Etat, les pensions de leur personnel, l'introduction accélérée de la pension mixte leur est cruciale. Cependant, elles s'opposent à la formule préconisée par le gouvernement pour la mise en place d'un second pilier et demandent des moyens supplémentaires.



Celle-ci n'est en effet pas un refinancement du système, mais seulement une redistribution des charges. Dans un tel système, les pouvoirs locaux bénéficiant déjà d'une certaine solidarité de la part des autres pouvoirs locaux (malgré la cotisation de responsabilisation, ils contribuent moins au financement du système qu'aux frais qu'ils occasionnent) recevraient dès lors encore un bonus, tandis que les pouvoirs qui cotisent à la solidarité ne bénéficient d'aucun incitant. Le lien avec la responsabilisation aboutit à exclure deux tiers des pouvoirs locaux du bénéfice de l'incitant.

Lors d'une rencontre de Brulocalis et ses Associations-sœurs flamande et wallonne avec le Cabinet du Ministre, le 9 juin 2017, nous avons réaffirmé notre position et le Ministre a confirmé les positions exprimées à la Chambre.

Dans ces conditions, notre représentant bruxellois au Comité de gestion a exigé qu'une estimation de l'impact de l'application de l'incitant à la création d'un second pilier sur la cotisation de responsabilisation de chaque entité locale concernée soit fournie.

Cet enjeu majeur constitue pour l'ensemble des pouvoirs locaux belges une priorité à laquelle nous continuerons de consacrer toute notre attention.

Le 23 juin 2017, Brulocalis et ses deux Associations-sœurs, l'UVCW et la VVSG, refusant d'en rester aux réponses apportées le 30 mai par le Ministre aux questions parlementaires, envoyaient un courrier commun au Ministre de Pensions, objectant aux positions de ce dernier de manière argumentée. Les communes font donc front commun par rapport à ce dossier dont les impacts financiers seront, dans les années à venir, extrêmement importants.

Aussi Brulocalis est-elle revenue à la charge en retournant le 29 juin auprès du Cabinet du Ministre des Pensions pour souligner la charge qui pèsera sur les communes si la réforme aboutissait en l'état.

## BRULOCALIS DEMANDE UN RÉÉQUILIBRAGE DES RÈGLES DU CUMUL DES PENSIONS

Brulocalis et ses Associations-sœurs ont écrit le 10 octobre au Ministre des Pensions pour demander la révision de l'arrêté royal du 22/9/1980, qui défavorise les pouvoirs locaux en cas du paiement de plusieurs pensions du secteur public.

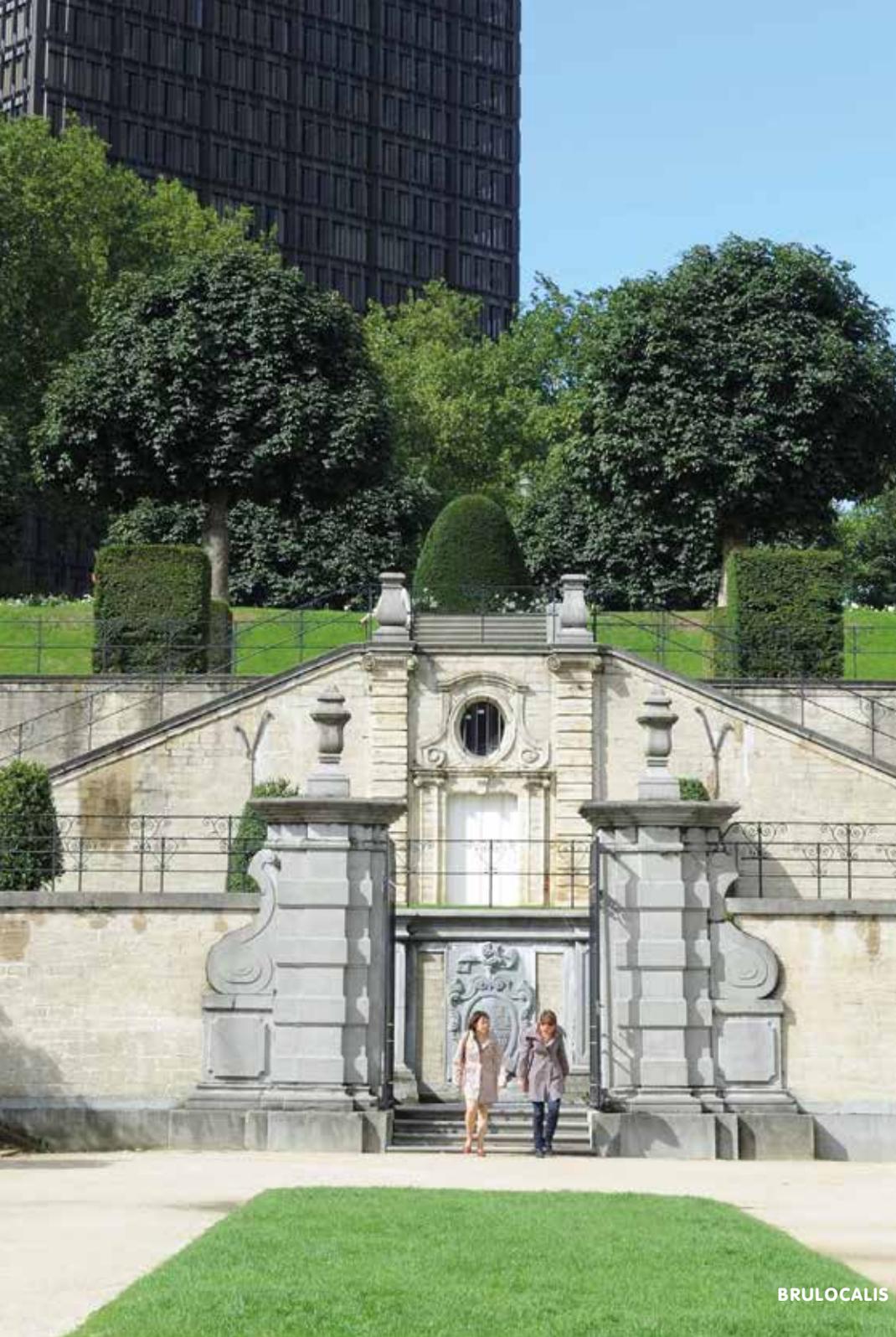
En effet, un tel cumul est plafonné à un certain montant, et une fois celui-ci dépassé, il faut opérer une réduction sur les pensions versées. Cette réduction s'effectue selon un ordre fixé par l'arrêté royal du 22/9/1980, qui défavorise les pouvoirs locaux en ce qu'ils sont derniers dans la liste. En d'autres termes, une réduction des pensions cumulées se fait au bénéfice de l'Etat fédéral, les pouvoirs locaux continuant à payer une pleine pension. Les 3 Associations ont donc demandé un rééquilibrage de ce système et ont émis le souhait que les pouvoirs locaux soient systématiquement consultés lorsque les réformes touchent les pouvoirs publics locaux.

## CHÈQUES-REPAS DU SECTEUR LOCAL: PROBLÈME DE L'EXONÉRATION

Dans un courrier du 5 octobre, Brulocalis, l'UVCW et la VVSG ont rappelé à Madame Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le coût que constitue le revirement de position administrative de l'ONSS.

Depuis mi-2017, l'ONSS estime en effet que pour bénéficier de l'exonération de cotisations, les chèques-repas doivent être payés pour chaque jour presté, que la journée ait été complète ou non. Or, les pouvoirs locaux emploient nombre d'agents à temps partiel. Une telle position oblige les pouvoirs locaux à payer autant de chèques-repas aux agents à temps partiel qu'aux agents à temps plein, ce qui est à l'évidence un surcoût évitable.

Les Associations ont donc plaidé pour un retour à la position administrative antérieure, qui admettait le paiement des chèques-repas au prorata de l'occupation de chaque agent, ainsi que pour l'inscription dans les textes légaux du principe de la pro-ratisation des chèques-repas en fonction du temps de travail des agents.



## OCTROI D'UN STATUT SOCIAL POUR LES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS À DOMICILE

### Nos démarches auprès de la Ministre de l'Enfance en Communauté française et du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

Préoccupée par la problématique du manque de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance, notre Association ne peut que se réjouir du projet actuel porté par la Ministre de l'Enfance en Communauté française, Madame Alda Greoli, visant à octroyer un statut social de salarié(e) à domicile aux accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s.

Concernant la prise en charge de la rémunération, avec notre consœur wallonne, l'UVCW, nous avons attiré l'attention de la Ministre Alda Greoli et du Ministre-Président de la Communauté française Monsieur Rudy Demotte sur l'absolue nécessité de prévoir un subventionnement de nature à assurer la neutralité budgétaire du projet pour les pouvoirs locaux. A notre demande, le cabinet de la Ministre Greoli nous a transmis une estimation du montant du subside annuel qui devrait être octroyé par accueillant(e) salarié(e). Celui-ci s'élèverait à quelque 38.662,44 euros (0 année d'ancienneté en 2018) et correspondrait au subside public ONE pour le personnel des crèches communales.

Conscients que toute initiative visant à développer ce type d'accueil pourrait être compromise si l'enveloppe prévue par la Communauté française devait s'avérer insuffisante, Brulocalis a pointé les préoccupations suivantes :

- avoir la certitude que ces montants pourront effectivement permettre de couvrir le coût total susceptible d'être mis à charge des employeurs publics ;
- éviter tout surcoût inattendu pour les pouvoirs locaux bruxellois vu l'incertitude quant au barème appliqué aux accueillantes en Région bruxelloise ;
- s'assurer d'une intervention financière adéquate de la Région de Bruxelles-Capitale ou, le cas échéant, d'une négociation entre la Région et la Communauté française dans l'éventualité d'un essor de ce type d'accueil à Bruxelles.

## 2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU COBAT - OBSERVATIONS DES COMMUNES

Dans le cadre de la récente réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), le gouvernement bruxellois a entrepris un travail de réflexion en vue de réviser les arrêtés d'exécution.

Par courrier du 6 novembre 2017, Brulocalis a envoyé au Ministre-Président, Monsieur Rudi Vervoort, la synthèse des observations techniques des services de l'urbanisme au sujet des arrêtés d'exécution du CoBAT relatifs aux changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme ainsi qu'aux actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme ou d'actes de procédure.

Brulocalis a insisté pour que les objectifs de simplification administrative ne soient en aucun cas poursuivis au détriment de la qualité de l'aménagement du territoire et de la protection de fonctions faibles telles que le logement.

Plus particulièrement, Brulocalis a souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur la problématique des changements d'utilisation commerciale soumis à permis d'urbanisme.

Un éventuel regroupement en une seule catégorie d'utilisation des commerces de type horeca irait à l'encontre des politiques de revitalisation urbaine menées par les communes.

Un contrôle s'impose à l'égard des changements d'utilisation en commerce dont la nature est peu compatible avec les fonctions faibles (logement, espace vert,...) défendues au plan régional d'affectation du sol. Par ailleurs, ce contrôle permet d'assurer une certaine mixité commerciale.



## HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AFFECTATIONS URBANISTIQUES : BRULOCALIS LANCE UN GROUPE DE TRAVAIL POUR SOUTENIR LES COMMUNES

Une nouvelle réglementation régionale encadre plus strictement l'exploitation d'établissements d'hébergement touristiques à Bruxelles.

Dans ce cadre, les communes sont chargées de vérifier si l'hébergement touristique est établi dans le respect de la réglementation urbanistique.

Après avoir rédigé une étude relative au rôle de la commune en matière d'urbanisme dans le cadre de l'exécution de la réglementation relative à l'hébergement touristique, Brulocalis a mis sur pied un groupe de travail réunissant les services urbanisme des communes.

Ce groupe de travail a permis de préciser le rôle des communes, d'échanger des bonnes pratiques et de formuler des observations.

Les observations des communes seront transmises au Gouvernement dans le cadre de l'évaluation de cette réglementation qui doit intervenir dans le courant de l'année 2018.

---

## UN AN APRÈS SA PREMIÈRE DÉMARCHE, BRULOCALIS A RENDU UN NOUVEL AVIS D'INITIATIVE CONCERNANT LA RÉFORME DU COBAT

Cette réforme touche de nombreux aspects du CoBAT et ne manquera pas d'avoir des implications importantes pour les communes.

C'est pourquoi Brulocalis a encouragé la Région de Bruxelles-Capitale à poursuivre dans la voie de la concertation avec les pouvoirs locaux afin d'aboutir à une réforme cohérente et profitable à l'intérêt général.

A cette fin, Brulocalis a sollicité une audition en Commission du Développement territorial du Parlement bruxellois afin de pouvoir éclairer les parlementaires sur les enjeux que la réforme présente pour les communes. Cette demande est malheureusement restée lettre morte.

Ensuite, Brulocalis a constaté une amélioration notable du texte et une prise en considération d'une partie des demandes des communes, telles que la préservation

de la compétence du conseil communal en matière de règlements d'urbanisme, la possibilité pour le collège de bourgmestre et échevins de s'appuyer sur les résultats de l'enquête publique pour formuler un avis au fonctionnaire délégué, ainsi que l'amélioration des modalités de prescription des infractions.

Toutefois, l'introduction de délais de rigueur pour la délivrance des permis d'urbanisme suscitait toujours l'inquiétude. En effet, des délais stricts limitent les possibilités pour le collège des bourgmestre et échevins de demander des renseignements et études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à l'instruction de la demande de permis. Par ailleurs, les nouveaux délais ne seront que difficilement tenables sans un renforcement des effectifs communaux, pour lequel un soutien de la Région serait souhaitable.



## BRULOCALIS A ORGANISÉ UN COLLOQUE RELATIF À LA RÉFORME AU COBAT

Le 14 décembre 2017, Brulocalis et Bruxelles Urbanisme Patrimoine (BUP) ont organisé un colloque visant à présenter les éléments réformés par le nouveau CoBAT aux agents des administrations publiques travaillant dans le domaine de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine. Ce colloque a réuni près de 500 participants.

Le Parlement bruxellois a adopté le projet d'ordonnance réformant le CoBAT le 13 octobre 2017. Son entrée en vigueur se fera en 2 temps : tout d'abord, une entrée en vigueur immédiate (10 jours après la publication au Moniteur belge) pour la planification, les règlements d'urbanisme et les renseignements urbanistiques. Ensuite une entrée en vigueur différée (1 an après la publication au Moniteur belge) pour les autres matières, permettant ainsi de préparer au mieux la mise en œuvre effective des nouvelles règles (adoption des arrêtés d'exécution, communication, formation, adaptation des outils informatiques et administratifs,...).

Une année de délai nécessaire, pour adopter la cinquantaine d'arrêtés d'exécutions, adapter les formulaires et courriers types, modifier le programme informatique NOVA, former les agents régionaux et communaux...

A plusieurs reprises durant cette journée, ont été soulignées l'importance du rôle des communes dans la mise en œuvre de cette réforme ainsi que la nécessaire complémentarité entre celles-ci et la Région.

Néanmoins, lors des séances de questions-réponses, plusieurs inquiétudes ont été soulevées au sujet des nouveaux instruments et dispositions, dont l'entrée en vigueur était alors imminente.

## 3. LOGEMENT

### LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS - COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA SLRB

Brulocalis a participé au colloque annuel de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) qui a eu lieu le 22 novembre 2017.

La construction de logements publics à vocation sociale constitue un véritable défi dans un contexte de raréfaction du foncier public, notamment à Bruxelles où de nombreux acteurs interviennent dans la prise de décision.

Ce colloque fut l'occasion d'un vrai débat autour de cette question essentielle dans le cadre du boom démographique que connaît notre région. Plusieurs intervenants belges et étrangers ont présenté leurs expériences et bonnes pratiques. Par la voix de notre conseiller Olivier Evrard, Brulocalis a exposé le point de vue des pouvoirs locaux bruxellois.

Après avoir présenté un aperçu du parc des logements des communes et CPAS ainsi que des méthodes mises en place pour le développer, notre conseiller a souligné la contribution active des communes à la mise en œuvre du Plan régional du logement et de l'Alliance habitat. Ces deux plans régionaux ont fixé des objectifs ambitieux en matière de création de logements sociaux et moyens. Dans les conclusions de Brulocalis, des pistes d'amélioration ont été évoquées dans l'optique d'une stratégie plus intégrée. C'est en effet grâce à une vision d'ensemble et une diversification des acteurs et des méthodes que les opérateurs immobiliers publics pourront répondre à la demande croissante de logements publics accessibles.

## SOUTIEN À L'ENREGISTREMENT DES BAUX: BRULOCALIS, L'UVCW ET LA VVSG CONTRE UN NOUVEAU TRANSFERT DE CHARGES FÉDÉRALES

Suite à la réduction progressive des bureaux d'enregistrement, l'Administration générale de la Documentation patrimoniale demande aux communes et aux CPAS de soutenir les citoyens dans le cadre de l'enregistrement électronique des baux.

Dans un avis commun, l'UVCW, Brulocalis et la VVSG ont attiré l'attention sur le fait que l'attribution de cette compétence aux pouvoirs locaux constituerait un nouveau transfert de charges fédérales vers les pouvoirs locaux.

Pour les trois Associations, le choix d'offrir ce service complémentaire au citoyen doit être laissé à l'appréciation de chacune des communes, lesquelles doivent pouvoir l'instaurer selon leurs propres modalités (horaire, lieu, ...).

En outre, les villes et les communes ne pourront accepter la demande de collaboration que sous de strictes conditions techniques et financières.

Les trois Associations-sœurs estiment, enfin, que le soutien à l'enregistrement des baux ne relève nullement des missions-clés des CPAS.

---

## AVIS DE BRULOCALIS À LA CHAMBRE EN MATIÈRE D'INSCRIPTION PROVISOIRE DANS LES LOGEMENTS INHABITABLES

Brulocalis a communiqué à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique de la Chambre des représentants un avis portant sur une proposition de loi instaurant une interdiction d'inscription dans les registres de la population lorsque le logement a été déclaré inhabitable.

Pour Brulocalis, il s'agit d'une question complexe qui appelle une approche plus nuancée.

La proposition de loi entend instaurer l'impossibilité de s'inscrire aux registres de la population lorsque la résidence principale communiquée a été déclarée inhabitable et ce, jusqu'à la levée éventuelle de la déclaration d'inhabitabilité.

Brulocalis a attiré l'attention des parlementaires sur le fait que cette mesure risquait de placer les communes en porte-à-faux par rapport à leurs missions légales.

Afin de préserver les droits des occupants de ces immeubles, Brulocalis a demandé que les différentes manières de gérer ce type de situation, comme la possibilité de l'inscription à une adresse de référence, soient examinées.

Brulocalis a également estimé qu'il conviendrait d'élargir et d'approfondir la réflexion en se fixant comme objectif, en concertation avec les Régions, le renforcement des outils légaux et des moyens mis à la disposition de la justice et des autorités publiques pour sanctionner plus efficacement et plus rapidement les propriétaires indécents qui abusent de locataires en état de fragilité.



## 4. FINANCES ET FISCALITÉ

### ÉCHANGE DE DOCUMENTATION PATRIMONIALE - L'ASSOCIATION JOUE UN RÔLE DE RELAIS INDISPENSABLE POUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION D'ACCÈS À LA SCIP

Afin de faciliter les échanges d'informations patrimoniales, d'assurer une mise à jour cohérente des revenus cadastraux et de mutualiser certains besoins pour la gestion de projets communs, une Structure de coordination et d'information patrimoniale (SCIP) a été créée par le SPF Finances en collaboration avec les trois Régions. La SCIP garantira un accès général et gratuit à toutes les informations patrimoniales nécessaires à l'exercice des compétences de la commune (p.ex. urbanisme, taxes, finances, logement), des échanges directs et pérennes des informations cadastrales mises à jour.

Le 23 mai 2017 Brulocalis a organisé une matinée d'information destinée aux Services de l'urbanisme, du logement, des taxes et des finances pour les sensibiliser à ces nouveautés et aux modalités techniques entourant l'accès à la SCIP.

Une concertation a eu lieu avec les partenaires institutionnels bruxellois (Conférence des Bourgmestres, Bruxelles fiscalité, Spoc SCIP bruxellois, BPL) mais aussi de la Région Wallonne et la Flandre ainsi qu'une demande d'autorisation générale d'accès introduite auprès de la Commission de la protection de la vie privée.

S'agissant de données personnelles, une autorisation de la Commission de la protection de la vie privée s'est avérée nécessaire pour la réalisation du projet afin de permettre aux 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale de bénéficier simultanément et de façon homogène de l'accès aux données patrimoniales.

La Conférence des Bourgmestres et les gestionnaires bruxellois de la SCIP ont pris contact avec notre Association pour nous inviter à accomplir cette démarche au nom des communes.

Brulocalis a donc déposé la demande générale d'autorisation. Les collègues des Bourgmestre et Echevins **ont massivement opté pour mandater Brulocalis comme unique interlocuteur bruxellois de la Commission de la protection de la vie privée.**

### DÉGRÈVEMENT DE PRÉCOMPTE IMMOBILIER: BRULOCALIS DEMANDE L'INFORMATION SYSTÉMATIQUE DES COMMUNES

Parmi les difficultés que rencontrent les communes dans la gestion de leurs budgets et la perception effective de leurs recettes fiscales, Brulocalis a attiré par courrier du 8 décembre 2017 l'attention du Ministre-Président, Monsieur Rudi Vervoort, sur les pertes liées aux dégrèvements du précompte immobilier.

De plus, le contexte a également évolué. D'une part, la jurisprudence récente du Conseil d'Etat consacre désormais le droit d'accès des communes aux dossiers fiscaux. D'autre part, depuis le 1er janvier 2018, le service du précompte immobilier (y compris la gestion du contentieux) est géré au niveau régional. Les communes risquent donc de se retrouver dans une situation d'absence d'information face, cette fois-ci non plus au fisc fédéral, mais à l'autorité fiscale régionale.

Nous avons souhaité obtenir des précisions quant à la manière dont la Région de Bruxelles-Capitale se conformera à la jurisprudence récente de la plus haute juridiction administrative. Par ailleurs, **notre Association a proposé des pistes de solution concrètes à l'autorité régionale :**

- d'une part, la modification, au moyen d'une ordonnance, de l'article 337 du CIR 1992, en y intégrant les communes en tant qu'autorités pouvant disposer de toutes les informations nécessaires en cas de litige ;
- d'autre part, la création d'un portail web officiel au profit des communes pour porter à leur connaissance les montants exacts des dégrèvements de la manière la plus directe et fiable possible.

## AVANCES SUR LES ADDITIONNELS À L'IPP - VICTOIRE POUR BRULOCALIS ET SES ASSOCIATIONS SŒURS

Si les communes ont le pouvoir de lever des additionnels à l'impôt des personnes physiques (ce qui constitue une part considérable des recettes des pouvoirs locaux, soit environ 20% des recettes fiscales communales), les finances communales se retrouvent largement conditionnées et fragilisées à cause du rythme d'enrôlement fédéral variable et irrégulier. Suite aux revendications et aux actions constantes de Brulocalis ainsi que ses homologues VVSG et UVCW, et conscient des problèmes de trésorerie que cela engendrait, une loi a été adoptée le 20 juillet dernier. Nous relevons que les avances :

- représentent 80% des recettes prévisibles générées par la taxe additionnelle à l'IPP ;
- se feront mensuellement et sur 8 mois : du mois de septembre de l'exercice d'imposition en cours au mois d'avril de l'exercice suivant.

Le SPF Finances établira un relevé de sorte qu'à partir du mois de mai jusqu'en août, les montants versés aux communes seront calculés sur les recettes réellement enrôlées.

Il est à noter que nos démarches vont au-delà de la pérennisation des avances, l'objectif final étant de retrouver un rythme stable des enrôlements de sorte que le montant des avances converge le plus possible vers celui des recettes réelles générées par les additionnels communaux de l'IPP.

---

## UN REFINANCEMENT RÉGIONAL SUITE À LA RÉFORME DE LA DGC : BRULOCALIS A COMMUNIQUÉ SES ANALYSES AUX 19 COMMUNES ET CPAS

Le Parlement bruxellois a approuvé la réforme de la Dotation Générale aux Communes (DGC) le 20 juillet 2017. Outre les critères « classiques », de nouveaux critères de calcul ont été pris en considération pour déterminer l'enveloppe de chaque commune. La croissance démographique et le degré de pauvreté restent les principaux critères qui régissent cette réforme de financement. La densité de la population demeure aussi un élément clé mais elle est calculée de manière différente en excluant de la formule les zones non habitables comme la forêt de Soignes ou le bois de la Cambre. S'y ajoute aussi le critère de la croissance démographique et la notion de faible revenu.

Suivant nos estimations, le montant s'élèvera en 2017 à environ 290€ par habitant. En revanche, toutes les communes ne connaissent pas la même augmentation et celle-ci se fera en plusieurs étapes avec un lissage dans le temps. Pour 2017, l'enveloppe budgétaire est fixée à 366 millions €, pour les 19 communes et CPAS - une augmentation de 39 millions € par rapport à 2016 - qui seront indexés chaque année de manière identique d'au moins 2 %. A partir de la nouvelle législature communale en 2019, les communes seront assurées de percevoir un « montant garanti », correspondant au montant attribué au cours de la dernière année du triennat en cours. En 2017, au cours de la période transitoire, la dotation attribuée à chaque commune devra au moins être équivalente à un « montant minimum » garantissant qu'aucune commune ne perde de l'argent par rapport à l'ancien système. Cette dotation revêt désormais un caractère triennal.

Ces éléments ont été analysés par les conseillers de Brulocalis afin d'offrir à nos membres toutes les informations le plus en amont possible. Une étude de la « nouvelle » DGC, des fiches synoptiques « DGC » et « FSAS » (Fond spécial de l'aide sociale) relatif à la part destinée aux CPAS ainsi qu'un tableau schématique de la période transitoire 2017-2018 ont été communiqués aux 19 communes et CPAS bruxellois simultanément à l'adoption de la réforme.

---

## L'AVENIR DE BRINFIN : BRULOCALIS INFORME SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DEMANDE D'ÊTRE ASSOCIÉE AUX DISCUSSIONS RÉGIONALES

Dans la dernière déclaration du Gouvernement de la RBC du 18.09.2017 est annoncée la suppression de Brinfin qui assure la gestion du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC). Au nom du FRBRTC, Brinfin exécute notamment des missions d'analyse et de rapport sur l'ensemble des marchés publics de financement des communes (financement auprès des banques), de conseil en matière de gestion de la dette et de trésorerie, de conseil de gestion de fonds de pension.

Fin 2018, Brinfin serait donc liquidé, ses missions seraient confiées à l'Agence de la dette, sous l'autorité exclusive du Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Conscient de l'impact de cette opération sur la capacité d'emprunt des communes, fréquemment confrontées à des difficultés de trésorerie et d'investissement, Brulocalis a porté la problématique devant son Conseil d'administration du 17 novembre dernier.

Le Conseil d'Administration a adressé une lettre au Ministre Président Rudi Vervoort sollicitant d'une part, d'associer Brulocalis aux travaux entrepris et d'autres part, de fournir aux pouvoirs locaux toutes les garanties nécessaires en termes de traitement des dossiers après la mise en place de la « gestion régionale renforcée » du FRBRTC et de sauvegarde de l'autonomie communale.



## 5. ORGANES COMMUNAUX ET GOUVERNANCE

### TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE : THÈME PHARE DE NOTRE CA DU 28 NOVEMBRE 2017

Brulocalis a suivi de près les réformes entreprises en matière de transparence et de bonne gouvernance au cours de l'année. Une importante note résumant la réforme a été exposée à nos membres. Pour rappel, une partie de la réforme est toujours en négociation, notamment les aspects liés au décumul intégral des mandataires locaux. Si le régime décrit vient à être adopté, il instaurera une incompatibilité totale entre l'exercice d'un mandat exécutif communal (Bourgmestre, Echevin) et la qualité de Représentant du Peuple, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional.

L'Association a également analysé les traits saillants des ordonnances conjointes de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission Communautaire Commune du 14 décembre 2017 relatives à la transparence des rémunérations et à la création d'une Commission bruxelloise de déontologie.

En matière de transparence des rémunérations, la nouvelle ordonnance apporte une clarification bienvenue au champ d'application des règles de transparence et de cumul des rémunérations, et sur l'éventuelle procédure de réduction. La publicité des rémunérations est augmentée, notamment par la publication sur le site internet de la Commune de la liste des rémunérations, mandats et activités privées exercées par les Bourgmestres, Echevins et Présidents de CPAS.

Enfin, une Commission bruxelloise de déontologie est créée. Elle sera chargée de veiller au respect des règles nouvellement établies et instaurera ainsi une véritable jurisprudence déontologique. Cette Commission dispose dans ce cadre de pouvoirs importants, dont celui de sanctionner financièrement l'élu qui ne se plie pas à la législation.

---

### RESPONSABILITÉ PÉNALE : LES ASSOCIATIONS DEMANDENT DE RÉÉVALUER LA LOI

Les mandataires locaux peuvent voir leur responsabilité pénale engagée (et se voir infliger une peine) en cas (d'absence) de décision prise par l'autorité locale sans avoir agi avec mauvaise intention ou malveillance.

Le risque d'inculpation ou de condamnation décourage le citoyen de s'engager dans la vie politique et accepter un mandat public. La problématique touche aussi des agents des pouvoirs locaux, ce qui étend de plus en plus cet inconfort lié à des auditions, des risques de condamnations, etc.

Cette situation découle du fait que les personnes morales de droit public sont irresponsables pénalement. Par ailleurs, la faute pénale exigée pour les coups et blessures involontaires et l'homicide involontaire est, selon une jurisprudence constante de la Cour de cassation, identique à la faute qui fonde la responsabilité civile (défaut d'avoir eu un comportement prudent et diligent).

Brulocalis, la VVSG et l'UVCW ont sollicité M. Koen Geens, Ministre de la Justice, par courrier du 17 octobre 2017 afin qu'il réévalue les propositions de loi pour lesquelles elles ont été auditionnées en commission justice de la Chambre des représentants en 2015 afin de trouver une solution à cette problématique qui ne cesse de grandir.

---

## TRANSPARENCE ET PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS: BRULOCALIS REND UN AVIS CRITIQUE

Par courrier du 14 juillet dernier, le Président du Parlement Bruxellois a sollicité l'avis de notre Association au sujet d'une proposition d'ordonnance du 20 juillet 2017 visant la modification de l'ordonnance du 30 mars 1995 relative à la publicité de l'administration. Parmi les nouveautés majeures dans le texte, nous avons relevé notamment : la soumission de toutes personnes morales paracommunales et organisme subventionné de + de 25 % par les communes à l'obligation de publicité. La proposition d'ordonnance attribuait un caractère « toujours public » de tout document approuvé (notes, avant-projets et projets d'arrêtés, avis, annexes aux décisions approuvés) par le Gouvernement régional, le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune, le collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal. La publicité souffrait de peu d'exceptions dont le secret professionnel, le respect à la vie privée de la personne visée à l'acte (sauf avec son consentement), le secret de la délibération, les documents établis pour l'action publique/une sanction disciplinaire (tant que la possibilité de prendre une mesure disciplinaire existe), les documents fournis par des tiers (sauf s'ils consentent à la divulgation).

Même si Brulocalis soutient toute initiative de bonne gouvernance et de transparence, nous avons formulé des observations critiques et relevé de multiples incohérences et carences du texte: une série d'autres législations en la matière existent déjà et sont concordantes, s'intègrent de façon homogène et cohérente et sans contradiction. Nous avons également souligné la nécessité de consulter la Section de législation du Conseil d'Etat et avons plaidé pour la plus grande prudence quant à la divulgation d'une décision pouvant porter atteinte à la vie privée. Nous avons également pointé le risque d'un encombrement de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), similaire à celui connu des cours et tribunaux, et l'existence de recours gracieux devant l'autorité administrative auteur de l'acte pouvant donner déjà accès à une série de documents administratifs.

Le texte est resté au stade de proposition et n'a plus connu d'évolution depuis un avis très critique de la Section de législation du Conseil d'Etat.



## 6. MOBILITÉ

### FORMATIONS CONTINUES

Face à une législation en matière de mobilité qui évolue sans cesse et des conseillers en mobilité communaux et des zones de police débordés par leurs activités quotidiennes, le Service Ville Durable de Brulocalis organise des formations continues. Un nouveau cycle axé tant sur les aspects théoriques et législatifs que méthodologiques et pratiques a été organisé courant 2017. Ce cycle aborde notamment le code de la route (dont une formation spécifique « cycliste »), le code du gestionnaire, la réglementation en matière de stationnement ou encore la signalisation des chantiers. Par ailleurs, Brulocalis a également organisé une formation qualifiante de conseiller en accessibilité.

Bruxelles Mobilité a collaboré cette année encore avec le Service Ville Durable pour l'organisation d'un voyage d'études d'une journée avec les conseillers en mobilité (CeMA) communaux et régionaux - à Liège cette fois. Ce fut l'occasion pour une trentaine de CeMA de réfléchir en matinée à la fonction du CeMA et à son

devenir puis de découvrir la politique de mobilité de la Cité Ardente. L'après-midi fut dédiée à des visites de terrain concentrées autour de la notion d'aménagement de l'espace public.

---

### AGENDA, MONITEUR ET CAHIER DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Service publie également mensuellement un agenda sous forme électronique de toutes les formations ou sessions d'information en rapport avec la mobilité, de même que - 3 fois par an - le Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité routière. Cette publication présente des bonnes pratiques bruxelloises ou des nouveaux dispositifs en donnant la parole aux acteurs de terrain. Elle donne aussi l'occasion de faire le point sur les politiques régionales et communales en cédant la tribune, l'espace d'un article, à un élu. Tous les numéros du Moniteur sont consultables en ligne à l'adresse: [www.brulocalis.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite](http://www.brulocalis.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite). Cette année, Brulocalis a également publié un nouveau Cahier du Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité routière consacré à la mobilité scolaire. Ce cahier consacre sa 1ère partie aux Plans de Déplacements Scolaires (PDS) afin de



marquer les 10 ans d'existence de ceux-ci en Région de Bruxelles-Capitale. La 2<sup>ième</sup> partie répertorie les actions complémentaires et la 3<sup>ième</sup> partie aborde les initiatives réalisées en Flandre et en Wallonie. Le Cahier est téléchargeable à l'adresse suivante : [www.brulocalis.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite](http://www.brulocalis.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite).

---

## DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

a. Notre groupe de travail relatif au stationnement des autocars a prolongé son travail entamé en 2016. Il a permis de poursuivre le dialogue avec les communes, en particulier sur la question de la tarification du stationnement des autocars. Les conclusions de la rencontre (besoin d'une base légale pour rendre payant le stationnement des autocars) ont permis à Bruxelles Mobilité d'identifier les éléments prioritaires en vue de préparer un arrêté régional.

b. Dans la prolongation du travail entamé en 2016 sur la thématique des Plans de Déplacements d'Entreprises (PLE), Brulocalis a lancé une enquête sur la question spécifique des livraisons des marchandises dans les communes (administrations communales et bâtiments communaux). Pour ce faire, elle a lancé un appel à manifestation d'intérêt (8 communes ont y répondu) et préparé un questionnaire qu'elle a soumis aux communes intéressées. L'objectif est à terme de dégager des pistes pratiques visant à optimiser les livraisons et réduire les coûts. Les travaux du groupe de travail se poursuivront en 2018, notamment avec des visites de terrain à la Ville de Bruxelles.

c. Brulocalis a organisé en septembre un GT sur le stationnement des poids lourds, camions et camionnettes. Il s'agissait de faire le point suite notamment aux comptages réalisés dans les communes par Bruxelles Mobilité. Pour ce faire, le bureau d'étude a été convié pour présenter aux communes le résultat de son analyse et ses principales conclusions. L'objectif est d'aboutir en 2018 à une proposition harmonisée de réglementation du stationnement de ce type de véhicule.

d. Dans le cadre de la mise en place d'un système de bornes de rechargement des véhicules électriques, Brulocalis a pris part aux réunions organisées au Cabinet du Ministre avec les communes et joué son rôle d'intermédiaire entre Bruxelles Mobilité, le Cabinet et les communes. Brulocalis a également pris part à 2 réunions spécifiques de préparation au Cabinet et organisé avec quelques communes une session de travail technique sur le workflow pour la mise en place de bornes.



e. Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé en juin une nouvelle rencontre annuelle autour de la mobilité scolaire avec les communes et les acteurs du secteur (Zones de Police, Associations, etc.) pour faire le point sur les actions existantes et développer des idées pour de futurs projets. Les Services mobilité, prévention, gardiens de la paix, extrascolaire et enseignement des communes ainsi que les six zones de police ont ainsi été conviés. L'objectif de cette réunion visait notamment à établir un bilan des Plans de Déplacements Scolaires (PDS) et à présenter les différentes initiatives et activités en lien avec la mobilité scolaire et la sécurité routière exercées par les Services prévention et mobilité des 19 communes ainsi que par les cellules sensibilisation des zones de police.

f. Le groupe de travail sécurité routière a poursuivi la réflexion relative à la charte « SAVE » entamée en 2016 afin de viser son implémentation dans les communes. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les bonnes pratiques de deux communes, l'une en Flandre et l'autre en Wallonie. Ainsi Sint-Niklaas et Rixensart, ont présenté leur plan d'actions et les résultats déjà engrangés permettant ainsi aux zones de police et communes de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la démarche.

---

## DES EXPÉRIENCES ET PROJETS INNOVANTS

a. Brulocalis a accompagné la commune de Schaerbeek dans la recherche et l'expérimentation de solutions visant à mettre en place un nouveau type de signalisation 'zone abord d'école' permettant de faciliter le contrôle des zones de stationnement aux abords de certaines écoles (sur le modèle de la gestion dépenalisée des zones de livraison). Schaerbeek a lancé le test sur le terrain à la rentrée scolaire 2017. Une réunion de bilan sera organisée courant 2018 afin d'envisager son extension dans d'autres écoles de la commune et la diffusion de cette pratique dans d'autres communes.

b. Brulocalis promeut la créativité des communes en co-pilotant avec Bruxelles Mobilité plusieurs appels à projets : Living, Projets Vélo et Rangs accompagnés.

Living appuie la réflexion des communes sur les différentes fonctions de l'espace public et la place de la mobilité et soutient les initiatives visant à tester le réaménagement de zones plus ou moins restreintes avant pérennisation éventuelle. Tout en s'inscrivant dans la démarche de co-construction avec les communes, mise en avant lors de la préparation du Plan Régional de Mobilité « Be Good Move ». Deux communes, Jette et Molenbeek-Saint-Jean, ont pu financer 3 projets Living.

L'appel à Projets Vélo vise quant à lui à donner la possibilité aux communes d'organiser une journée spécifique de promotion du vélo pour un public ciblé au sein de la commune.

En 2017, 9 projets vélo émanant de 8 communes (Saint Gilles, Forest, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Jette, Molenbeek-Saint-Jean et Etterbeek) ont été financés.

L'appel à projets 2017-2018 Rangs accompagnés a été, comme l'année dernière, ouvert à toutes les communes / écoles de la Région. Cet appel vise à soutenir les communes qui souhaitent lancer des initiatives de rangs accompagnés (piétons ou vélos) pour les enfants. Sept communes (Ville de Bruxelles, Evere, Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert) et 25 projets ont été retenus.

---

## SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DIMANCHE SANS VOITURE

Le Service participe au comité d'accompagnement de la coordination générale de ces deux événements devenus traditionnels dans le calendrier des festivités en Région de Bruxelles-Capitale. Brulocalis assure un rôle de relais important dans l'organisation de la journée sans voiture entre les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations, des aspects police et de la sécurité. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de la campagne en collaboration avec la société en charge de la communication.

Brulocalis joue donc son rôle de coordinatrice des communes et zones de police dans l'organisation de la Semaine de la Mobilité. L'édition 2017 de la journée sans voiture, organisée le dimanche 17 septembre, fut une nouvelle fois une réelle succès !

---

## RÉVISION DU CODE DU GESTIONNAIRE BRUXELLOIS

Dans le cadre d'un vaste projet de révision et de modernisation du Code du gestionnaire mené par Bruxelles Mobilité et soutenu techniquement par Brulocalis, le Service Ville Durable a entamé un travail de réécriture - chapitre par chapitre - de ce document de référence bruxellois. Chaque chapitre fait l'objet d'une analyse approfondie par Brulocalis et de recommandations d'adaptation. Ces dernières sont ensuite proposées aux différents acteurs concernés (Direction ad hoc de Bruxelles Mobilité, Communes, etc.) avant la proposition finale de texte. Le premier chapitre consacré à la signalisation lumineuse a été réécrit et soumis pour avis à la cellule de la Direction de la gestion et de l'entretien des voiries de Bruxelles-Mobilité. Les chapitres suivants seront traités courant 2018.

---

## LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE (CCCR)

Brulocalis assure le secrétariat de la Commission Consultative de la Circulation Routière (CCCR). Celle-ci se donne pour objectif de renforcer la cohérence entre les politiques de circulation routière développées par les Communes et la Région. Pour ce faire, réunie mensuellement, elle analyse tous les règlements complémentaires communaux et régionaux et transmet son avis au Ministre pour décision. Pour rappel, ces règlements visent à adapter la réglementation de circulation aux circonstances locales ou particulières qui ont un caractère périodique ou permanent. En d'autres termes, chaque fois que le gestionnaire de voirie (commune ou Région) souhaite imposer une interdiction ou une obligation à un usager de la route, un règlement complémentaire doit être pris pour cette mesure.

## CHANTIERS EN VOIRIE. AVIS SUR L'AVANT-PROJET D'ORDONNANCE ET AUDITION DE BRULOCALIS AU PARLEMENT BRUXELLOIS

Consulté par le Gouvernement, Brulocalis a envoyé le 5 octobre 2017 un courrier au Ministre Pascal SMET, en charge des Travaux publics en région bruxelloise, pour lui faire part de sa position concernant l'avant-projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie.

Brulocalis s'est tout d'abord réjouie de l'adoption prochaine d'une nouvelle ordonnance puisqu'elle soutient pleinement les objectifs poursuivis. L'avant-projet apportera certainement des améliorations en termes de dématérialisation, d'information en temps réel et de vision d'ensemble.

Brulocalis souligne toutefois que certains aspects nécessitent encore quelques clarifications. Notamment en ce qui concerne les compétences du bourgmestre en termes d'occupation du domaine public.

Concernant l'élaboration des arrêtés d'exécution, Brulocalis estime par ailleurs que la concertation devrait être élargie à l'ensemble des communes le plus en

amont possible du processus de décision. Etant concernées au premier chef, les communes demandent également à être associées étroitement à l'élaboration du projet d'ordonnance relative au régime juridique de la voirie.

Notre Association a été entendue par la Commission de l'Infrastructure du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en sa séance du 13 novembre 2017 où Brulocalis n'a pas manqué l'occasion d'expliquer aux membres de la commission la teneur de l'avis écrit remis au Ministre Pascal SMET.

A cet égard, l'Association a rappelé que l'article 4.6 de la Charte européenne de l'autonomie locale prévoit que: «Les collectivités locales doivent être consultées, autant qu'il est possible, en temps utile et de façon appropriée, au cours du processus de planification et de décision pour toutes les questions qui les concernent directement».



# 7. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET MARCHÉS PUBLICS

## CONTEXTE DE LA COOPÉRATION ENTRE EASYBRUSSELS, BRULOCALIS ET SES PARTENAIRES

Durant l'année 2017, Brulocalis a poursuivi la promotion de l'esprit-même de la simplification administrative en sensibilisant tous les organes communaux et les CPAS. Brulocalis a employé toutes ses ressources, outils et médias pour:

- réunir régulièrement le Groupe de travail communal « Simplification administrative » (GT SA) composé des référents communaux (SPOC) en la matière ;
- organiser des réunions avec tout acteur potentiel de la simplification administrative (Bruxelles Pouvoirs Locaux, Fédération des Secrétaires et des Receveurs communaux, GTI 19 « Etat civil-population », GT « Transition numérique », CREMABRU, CIRB, CIVADIS, BCE, BCSS, etc...) ;
- diffuser des informations, réaliser des exposés et des publications.

Le GT SA communal s'est réuni à 4 reprises respectivement le 2 février, le 27 avril, le 29 juin, le 20 septembre derniers pour se pencher, notamment, sur les thèmes suivants:

- L'instauration de la facturation électronique au sein des pouvoirs locaux: début 2017, Brulocalis a réalisé une enquête auprès de ses membres afin d'une part, de les alerter quant aux échéances européennes en la matière et d'autre part, de connaître les outils comptables et de gestion actuellement utilisés et le volume des factures circulant au sein d'une administration. Les résultats de l'enquête, les pistes techniques vers un workflow électronique ainsi que les obstacles notamment en termes de stockage et d'archivage physique et virtuel ont été analysés et donné lieu à des échanges précieux;
- Les marchés publics électroniques : Brulocalis a sensibilisé ses membres aux nouveautés législatives considérables en la matière. Un exposé a été dispensé aux SPOC communaux lors de la séance du GT SA du 29 juin. En outre, les agents des pouvoirs locaux ont suivi des formations pour utiliser de façon optimale les outils de gestion des marchés publics par voie électronique. Une rencontre

a également été initiée avec les membres du GT « Marchés publics » le 16 novembre dernier. La circulaire « E-procurement » du 2 octobre 2017 a également été diffusée aux SPOC de la simplification administrative pour permettre aux communes de se familiariser et de déjà s'inspirer des démarches entreprises par les autres acteurs régionaux, notamment les OIP ;

- Promotion de l'adoption d'une charte de la simplification administrative : la simplification administrative est bien plus une attitude à adopter qu'une matière à considérer de manière isolée et cloisonnée, nous avons fait l'écho des démarches innovants de la commune de Saint-Gilles. Cette dernière a fait de la simplification administrative un véritable engagement adopté par le conseil communal. A été préconisé une approche transversale du sujet aux moyens tant d'outils informatiques (ex. dématérialisation du courrier entrant, description de divers workflows internes) qu'en terme de fonctionnement au quotidien ;

- Mon dossier et son intégration dans Irisbox : en juillet 2016, le SPF Intérieur avait mis en ligne gratuitement une série de certificats du Registre national via l'application « Mondossier ». Afin d'offrir les mêmes facilités aux citoyens de toutes les communes de notre Région, Brulocalis et Easybrussels, en collaboration technique avec le CIRB, ont œuvré pour l'intégration de « MonDossier » à l'IRISbox. Pour la réalisation pratique de l'intégration, diverses démarches ont dû être entreprises par les pouvoirs locaux notamment en termes de respect de la vie privée et de la gestion de la sécurité de l'information. Easybrussels et Brulocalis ont été les partenaires des pouvoirs locaux afin que le bruxellois dispose désormais d'un guichet virtuel unique contenant une série de certificats (composition de ménage, attestation de vie, de nationalité, ...) issus directement du Registre national.

## FOCUS SUR LES INITIATIVES DES POUVOIRS LOCAUX

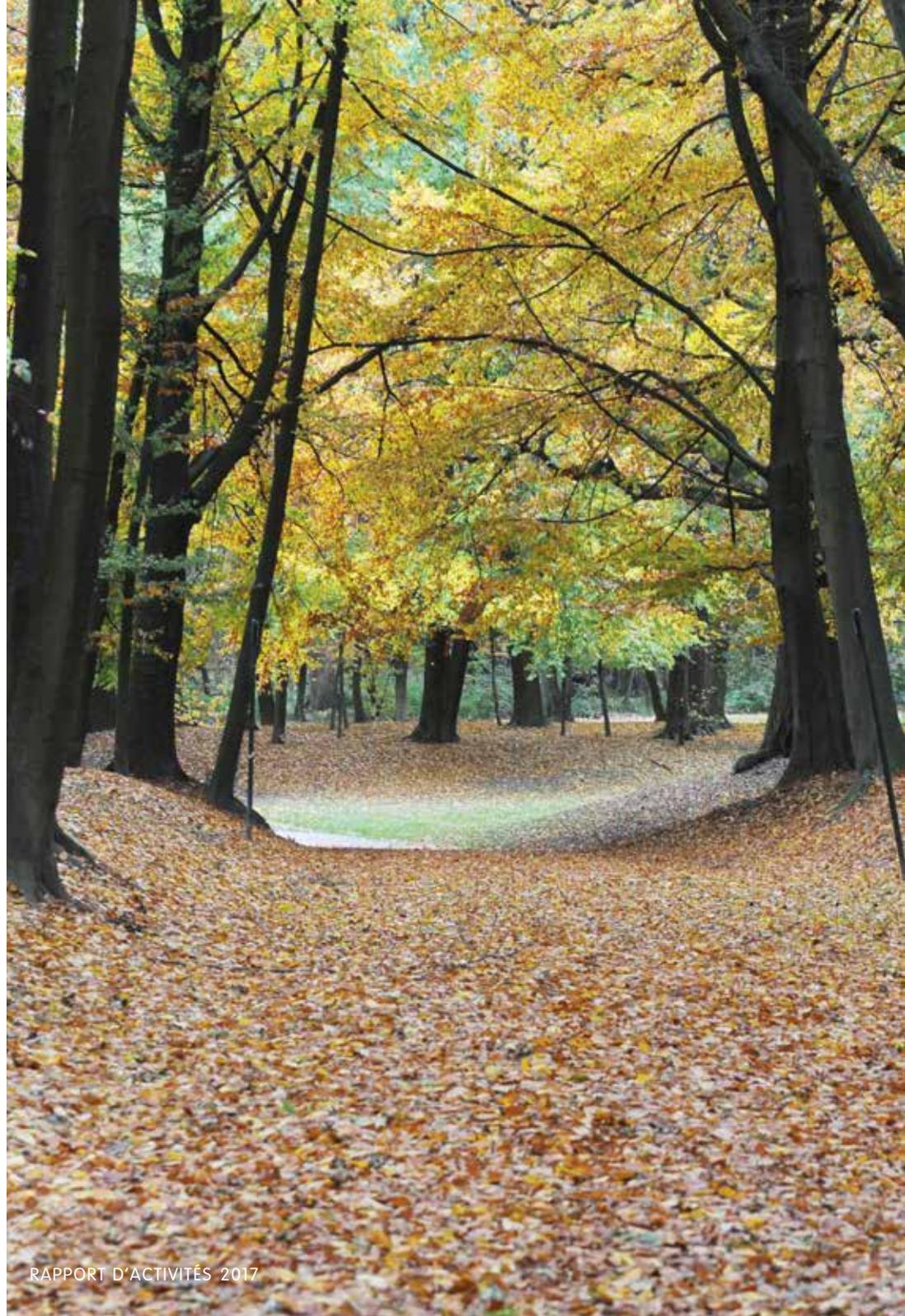
En 2017, nous avons continué à promouvoir toute initiative locale de simplification administrative. Pour ne citer que quelques exemples : le développement de l'application « Fluicity » (application permettant le dialogue direct avec le citoyen) par la commune d'Etterbeek, les rencontres et échanges d'expérience avec nos collègues de la Ville de Bruxelles en matière d'Open data, témoignage des initiatives de la commune d'Ixelles en matière de gestion de la sécurité de l'information, promotion des activités et collaboration avec nos collègues du GT « Transition numérique » créé à l'initiative de la commune de Saint-Gilles, la diffusion des jeux de données modèles réalisés par la commune d'Evere en matière d'Open data.

---

### GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Consciente de l'influence inéluctable du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur les pouvoirs locaux et partant sur nos travaux et initiatives en matière de simplification administrative, Brulocalis a organisé, le 17 octobre 2017, une session d'information et de sensibilisation sur l'impact du nouveau texte. Nos collaborations, travaux et démarches concrètes se poursuivront en 2018.

---



## 8. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Depuis 2002, Brulocalis assure conseil et soutien aux communes et CPAS qui souhaitent allier un développement économique équilibré, des préoccupations sociales justes et un engagement environnemental porteur de perspectives futures.**

Cette mission se développe dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, le Service Ville Durable de Brulocalis a, en 2017, concentré ses activités sur :

- les appels à projets « Agenda Iris 21 »
- le Moniteur du développement durable
- les ateliers développement durable
- le projet WE NET
- l'Agenda du développement durable
- la représentation des communes et du forum



### LES APPELS À PROJETS « AGENDA IRIS 21 »

Depuis 2007, les appels Agenda Iris 21 proposent, aux communes et aux CPAS, un soutien financier et méthodologique, pour mettre en œuvre le développement durable à l'échelle locale.

Brulocalis offre ses services et conseils à tous les porteurs de projets tant pendant la rédaction des dossiers de candidature que pendant la mise en œuvre des projets.

Dans ce cadre, entre janvier et décembre, le Service Ville Durable a organisé 10 ateliers et visites de terrain et de bonnes pratiques :

- ateliers de suivi** : lancement du nouvel appel à projets thématique Agenda Iris 21, lancement du nouvel appel à projets - Agenda Iris 21, Participation : comment initier un processus participatif dans un CPAS ?, visite d'échanges de bonnes pratiques à Saint-Josse, « L'Agenda 21 ... et la suite ? » .
- ateliers d'échanges** : visites d'échanges de bonnes pratiques à Bruxelles-Ville (N-O-H), à Saint-Josse, et à Bruxelles-Ville (Pentagone). Ces visites sont l'occasion pour les communes et CPAS de présenter, à leurs pairs, les réalisations et projets développés dans une optique de développement durable.

L'accompagnement de projets mené par le Service Ville Durable se décline également sous d'autres formes :

- des comités d'accompagnements individuels pour l'avancement et la gestion administrative de tous les projets retenus dans le cadre des appels à projets
- des ateliers collectifs et thématiques de partages d'expériences. En 2017, cinq ateliers ont été mis sur pied autour de différentes thématiques : alimentation et déchets
- un accompagnement ciblé au travers de réunions « individuelles », avec les communes et CPAS demandeurs, sur une problématique précise. Brulocalis a répondu à ce type de demandes à sept reprises
- un rôle de permanence téléphonique et électronique pour répondre aux questions ou aux demandes d'informations des communes et CPAS

## LE MONITEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2017 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du Développement Durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Le Moniteur n° 25 était consacré à la visite en juin de bonnes pratiques organisée à Bruxelles-Ville et proposait des articles sur la gestion des espaces verts et du cimetière ainsi qu'une découverte de la Forêt urbaine de Neder-Over-Heembeek. Les défis pour la gestion du Bois de la Cambre furent abordés en fin de parcours.

Le n° 26 en septembre était axé sur la visite du centre-ville avec notamment au programme : la zone piétonne et l'enjeu de comment rendre le centre-ville plus convivial pour ses habitants. Le projet de quartier 'Made in Junction' pour un appel à initiatives citoyennes autour de la liaison entre les gares du Midi et Centrale. Made in Situ, un lieu de design social et sociétal et enfin, 'Tournevie' un lieu original de rencontres multiculturelles pour emprunter des outils de bricolages.

---

## LES ATELIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE

En dehors des Agendas 21 locaux, le Service Ville Durable a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

- « Inspirons le quartier », un atelier en janvier autour de l'appel à projets groupés d'initiatives citoyennes collectives intitulé « Inspirons le quartier ». Cette dynamique vise à créer et soutenir des dynamiques citoyennes d'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble
- « Sac interdit : mode d'emploi », un atelier en mars autour de la thématique de l'interdiction d'utilisation du sac plastique à usage unique

## WE-NET

Début 2016, Brulocalis a intégré le projet européen WE-NET « Working for ENvironmentally Educated Towns » dont l'objectif est de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, autour de la thématique du recyclage, au sein d'un réseau de municipalités issus de nombreux pays : Pologne, Portugal, Slovénie, Malte, Espagne, Serbie, Italie et Belgique. L'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA) est à la tête de ce projet, qui comporte un volet d'activités locales de sensibilisation des citoyens et des séminaires internationaux d'échanges entre pouvoirs locaux. Du 2 au 5 juin 2017, Brulocalis partait en mission à Mesagne (en Italie dans les Pouilles) dans le cadre de WE NET. L'évènement clôturait deux années d'échanges d'expériences. Après Lisbonne, Bruxelles et Thiene, c'était la quatrième session de travail entre des partenaires venus de toute l'Europe.

Etterbeek et Watermael-Boitsfort constituaient la délégation bruxelloise et ont présentés à leurs collègues européens différentes initiatives innovantes comme les Repair Café et les « donneries » locales.

---

## AGENDA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2017, le Service Ville Durable de Brulocalis a poursuivi la publication de l'Agenda du développement durable. Cet outil de communication spécifique, né d'une collaboration entre Brulocalis et Bruxelles Environnement, s'adresse à un public essentiellement issu des communes bruxelloises qui est intéressé par les questions liées à l'environnement et au développement durable. On y retrouve les formations, groupes de travail et séminaires que Brulocalis (co-)organise tout au long de l'année en matière de développement durable et les prochains événements (colloques, formations, séminaires, journées de rencontres, ...) en Région de Bruxelles Capitale et ailleurs.

## REPRÉSENTATION DES COMMUNES ET DU FORUM

Le Service Ville Durable a assuré la coordination de la présence des communes et CPAS à la Fête de l'Environnement qui s'est déroulée le 4 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, Brulocalis s'est chargé d'optimiser la présence des communes et la cohérence des activités proposées : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle. Le thème central retenu cette année pour le stand du Forum des pouvoirs locaux était « Nature en ville ».

---

## PROJET VILCO - VILLE COLLABORATIVE

En 2016, la candidature défendue par le partenariat VILCO, menée par Brulocalis et composée de collaborateurs de Bruxelles Environnement, de la Fondation pour les Générations Futures, de 21 Solutions et de Strategic Design Scenarios, était retenue dans le cadre de l'appel à projet Co-create initié par Innoviris.

### **Le programme Co-create proposé par l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation**

L'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation a pour vocation de soutenir « l'exploration, l'expérimentation et la production conjointe de savoirs pour une résilience urbaine ». Il invite également les participants à mener leur recherche en « co-création ». On entend par là que l'ensemble des acteurs concernés par l'étude y participent de façon active et expérimentent ensemble les pistes de solutions au cours de 'Living labs' (ateliers d'expérimentation).

Dans le cadre de VILCO, les acteurs sont principalement les communes et les initiatives citoyennes. Le terme VILCO est la contraction de 'Ville collaborative'. Ce projet de recherche vise à mieux comprendre et améliorer la collaboration entre pouvoirs publics locaux et collectifs citoyens. Partant de l'idée que communes et citoyens sont mobilisés par la même ambition d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier, comment faire dès lors que les initiatives des uns et des autres se conjuguent de manière plus harmonieuse et plus efficace.

Le projet de recherche VILCO a démarré le 1er mars 2017 et Brulocalis s'est vu accordé en 2017 un subside d'environ 90.000€ pour coordonner ce projet. Celui-ci doit s'étaler sur trois ans. En outre, Brulocalis se charge du volet 'communication' de ce projet de recherche. L'Association apporte enfin toute son expertise sur le fonctionnement des autorités publiques locales ainsi que les nombreux contacts dont elle dispose auprès des administrations communales et régionales.

Dans le cadre de cette mission de coordination, Brulocalis s'est chargée du recrutement du partenaire scientifique, de l'organisation des discussions et de la prise de décisions lors des sessions de travail mensuelles qui réunissent les cinq partenaires mentionnés plus haut. Elle est également en charge du rapportage auprès d'Innoviris.

### **Evènement officiel de lancement de VILCO le 6 octobre à la gare de Watermael**

Cet évènement a été organisé avec l'objectif de lancer la dynamique collective du projet de recherche. Il a rassemblé le temps d'une soirée le partenariat élargi de VILCO, dont des représentants des initiatives citoyennes, des fonctionnaires et élus communaux, des Associations et bureaux d'études. Après un mot d'accueil par M. Tristan Roberti (échevin à Watermael-Boitsfort), les grandes lignes de l'étude, ainsi que les premiers enseignements des interviews exploratoires menées depuis mars, ont été présentées aux futurs participants des Living labs.

### **Recrutement des communes pour les «Living labs»**

Dans la mesure où VILCO étudie le fonctionnement du tandem 'pouvoir public local et initiative citoyenne', Brulocalis s'est chargée de la mobilisation d'acteurs des communes appelées à participer aux Living labs. Au moment de la candidature du projet auprès d'Innoviris en 2016, Etterbeek et Watermael-Boitsfort avaient déjà marqué leur accord pour prendre une part active aux ateliers d'expérimentation. La Ville de Bruxelles et Uccle se sont rajoutées par la suite.

### **Interviews exploratoires auprès des communes bruxelloises**

La première étape du projet de recherche a consisté à établir un premier état des lieux de la collaboration entre pouvoirs publics locaux et collectifs citoyens en Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce cadre un certain nombre d'interviews a été mené par Brulocalis auprès de plusieurs administrations communales. La société 21 Solutions, un des partenaires VILCO, a quant à lui conduit le même type d'interviews auprès des initiatives citoyennes. Quantité d'enseignements inspirants seront repris dans le futur rapport de recherche VILCO.

### **Mise en ligne et administration du site vilco.brussels**

Brulocalis a mis en ligne et coordonne le site web vilco.brussels. Cet outil permet de centraliser et de rendre accessible les informations relatives à VILCO, qu'elles soient de type méthodologique (notre question de recherche, les living labs, les participants à l'étude, le planning, ...) ou qu'elles relatent les rencontres qui ponctuent le projet (évènement de lancement, living labs, ...).

## RENCONTRE ENTRE LES COMMUNES ET BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Le 8 juin 2017, Brulocalis a organisé en collaboration avec Bruxelles Environnement une matinée de présentation du programme de travail 2017-2018 de la Division Inspectorat et Sols pollués de Bruxelles Environnement, qui s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. La réunion s'adressait aussi bien aux agents de l'administration qu'aux mandataires politiques et a permis des débats très constructifs.

La mise en œuvre du programme de travail 2017 s'articule autour de trois axes thématiques spécifiques: l'inspection préventive ou curative des installations classées, la gestion des sols pollués ainsi que le bien-être animal.

Bruxelles Environnement souhaite être à l'écoute des besoins des communes et renforcer les collaborations afin d'atteindre plus efficacement les objectifs de protection de l'environnement qui sont poursuivis tant par la Région que par les communes. Soucieuse d'appuyer le travail de ses membres, notre Association a tenu à relayer les préoccupations des communes pour l'élaboration du programme de travail de la Division pour l'année 2018.

Les agents de l'administration et les mandataires politiques des services Environnement, Urbanisme et Hygiène ont répondu en nombre à l'invitation. Suite au succès rencontré, Bruxelles Environnement et Brulocalis ont programmé de prochaines rencontres avec les communes afin de concilier au mieux les attentes des unes avec les objectifs des autres.

## 9. SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLIC

### UN RÈGLEMENT UNIQUE POUR SANCTIONNER LES INCIVILITÉS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Il était difficile, jusqu'à présent, pour les policiers fédéraux et locaux d'agir sur les infractions constatées dans les transports publics étant donné les difficultés pratiques de connaître les particularités des 6 règlements des zones de police, d'où également un manque d'efficacité des contrôles.

Soucieuses de bonne gouvernance et de coopération, les communes avaient pris l'initiative de créer un Groupe de travail « Sanctions administratives » (GT SAC) dont Brulocalis fait partie. Ce groupe de travail s'est révélé le lieu parfait pour élaborer techniquement un projet commun de règlement spécifique à la répression des incivilités commises dans les transports en commun. Celui-ci a nécessité la résolution de nombreux obstacles juridiques qui ont mobilisé les spécialistes tant des communes que de Brulocalis.

Le projet, soutenu par la Conférence des Bourgmestres, a été adopté en janvier 2017.

### POSSIBILITÉ DE FERMER UN ÉTABLISSEMENT PAR LE BOURGMESTRE

Dans le cadre d'une proposition de loi modifiant l'article 134quinquies de la Nouvelle Loi Communale (actuel article 134septies), l'avis de Brulocalis a été sollicité par la Commission temporaire de lutte contre le terrorisme de la Chambre des Représentants.

Cette proposition veut donner au Bourgmestre la possibilité de fermer un établissement lorsqu'il existe des indices sérieux selon lesquels s'y déroule une infraction terroriste, et ce après concertation préalable avec les autorités judiciaires et après avoir entendu le responsable dans ses moyens de défense.

Brulocalis a identifié certaines difficultés pratiques et techniques de la mise en application d'une telle modification, notamment en matière de responsabilité des Bourgmestres. Elle n'a pas manqué de sensibiliser la Conférence des Bourgmestres.

## 10. SUBSIDES

Brulocalis gère une page web subsides (PWS) afin d'offrir une « porte d'entrée » unique aux communes et CPAS vers un ensemble cohérent en matière d'information, de gestion et de planification de subsides. Cette PWS comprend les rubriques suivantes :

**La base de données subsides (BDS) permet d'identifier des financements** octroyés par :

- la Région de Bruxelles-Capitale
- les Commissions communautaires française, flamande et commune
- les Communautés française et flamande
- l'Etat fédéral
- l'Union européenne
- différents Fonds, Fondations, Mécénats, ...

Chaque subside est repris de façon globale mais structurée dans une fiche descriptive, les sources légales et les personnes de contact identifiées permettant d'obtenir facilement plus d'information en la matière. **Plus de 650 fiches** sont consultables dans la BDS !

- Des tableaux synoptiques pour une meilleure vue d'ensemble** dans le cadre d'un programme (programme triennal d'investissement, FEDER, ...) ou lorsque plusieurs pouvoirs subsidiaires couvrent des activités d'un ou de plusieurs domaines (accueil de la petite enfance, lutte contre le radicalisme, sécurité et prévention, ...), chaque fois avec les liens vers les fiches concernées.
- Un agenda des appels à projets pour ne rien rater** (plus de 200 appels à projets en 2017 !)
- Un agenda des sessions d'information pour tout comprendre** (plus de 50 sessions en 2017 !)
- La 6<sup>ième</sup> réforme de l'Etat passée au crible** afin de faire le point sur la mise en œuvre progressive des transferts de subsides finalisés ou en voie de finalisation.
- Une « toolbox » subsides au service des communes** composée d'outils d'information, de gestion et d'évaluation développés et utilisés dans les communes.

Les consultations constantes démontrent que la PWS constitue une plus-value considérable et un gain de temps appréciable pour un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidiées. Elle fait désormais partie de leur travail quotidien.

## 11. EUROPE & INTERNATIONAL

### A. GROUPE DE TRAVAIL EUROPE

En mars 2014, Brulocalis avait mis en place un nouveau service d'information et d'assistance en matière de projets européens, qui a pu poursuivre son travail en 2017 grâce au soutien de la Région. Ce service passe par l'animation d'un pôle intercommunal, qui s'articule autour d'un Groupe de Travail Europe (GTE) animé par Brulocalis, d'une série d'outils d'informations et de partage sur les programmes européens, et d'un service d'appui au montage de projets.

Le pôle poursuit **trois grands objectifs** :

- Sensibiliser et informer les communes sur les opportunités de financement au niveau européen**
- Développer l'expertise des communes en matière de projets européens**
- Capitaliser sur l'expérience des communes.**

Fin 2017, la cellule Europe de Brulocalis a réussi à atteindre 17 communes et 5 CPAS (participations à des réunions, réponses à des questions par email, rencontres bilatérales). Surtout 2017 a vu une augmentation du nombre de projets sélectionnés pour le financement.

### Un accent sur l'information et les échanges entre communes

En 2017 deux réunions d'information ont été organisées sur des programmes pertinents pour les communes bruxelloises. Notamment des appels à projets sur la coopération territoriale européenne « INTERREG Europe du Nord-Ouest » et « URBACT réseaux de transfert ».

La thématique **Smart City** a fait l'objet d'une consultation des communes intéressées et d'une série de réunions organisées par Brulocalis et Innoviris. Cette consultation, et les différentes réunions autour de la thématique, ont nourri le travail de rédaction de l'appel à projets « JPI making cities work » qui a repris deux priorités suggérées par les communes bruxelloises : la mobilité et la participation citoyenne.

Les fiches européennes de la base de données subsides ont été régulièrement mises à jour et de nouvelles fiches ont été créées. Ce travail a été complété par une nouvelle newsletter Europe, adressée aux points de contact du GTE, intégrant les informations principales sur les actualités européennes, les appels à projets et les sessions d'information ou networking.

La cellule Europe a répondu aux questions et demandes d'accompagnement des communes et CPAS intéressés. Des réunions individualisées ont été organisées avec quatre communes<sup>1</sup> pour pouvoir mieux comprendre leurs besoins et adapter l'offre d'accompagnement.

### La coopération avec les acteurs externes

En 2017, Brulocalis a poursuivi sa coopération avec les universités bruxelloises et les réseaux européens ALDA et Eurocities. Cette coopération a permis aux communes bruxelloises d'introduire plusieurs dossiers de candidature.

Cellule Europe veut aussi dire échanges internationaux. Grâce à la disponibilité de villes comme Gand et Lille, Brulocalis a pu organiser un séminaire pour les secrétaires communaux sur les différentes stratégies de participation aux appels à projets européens, qui touchent souvent à l'organisation interne des communes.

En 2017 Brulocalis a organisé également un séminaire sur les instruments financiers pour l'efficacité énergétique. Des acteurs tels que la Banque européenne d'investissement, Belfius, le GRE-Liège et Sibelga ont présenté les différentes opportunités de financement pour les communes et les techniques de montage de projets de rénovation énergétique.

Fin 2017, Brulocalis a signé un accord de partenariat avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe pour l'organisation d'un dialogue sur la politique européenne de cohésion, qui permettra d'influencer le débat sur la programmation post 2020.

### La capitalisation d'expériences et l'obtention de résultats importants

Dans le cadre des rencontres du GTE, les communes ont pu partager leurs expériences de participation à des programmes tels que « LIFE » (l'instrument financier pour l'environnement), « Erasmus+ » (qui finance par exemple des actions de mobilité) et « Europe pour les citoyens » (qui promeut la citoyenneté européenne). Toujours dans le cadre du GTE, les communes qui ont obtenu des financements « FEDER » pour la période 2014-2020 ont pu échanger leurs expériences et bonnes pratiques en matière de gestion administrative de ces subsides. De son côté, Brulocalis a fait remonter les demandes spécifiques des communes vers la Cellule FEDER, autorité gestionnaire du fonds au niveau régional.

Au total, en 2017, huit projets européens ont été introduits, émanant de quatre communes.<sup>2</sup> Sur ces huit projets, trois ont été sélectionnés pour le financement.

Il s'agit du projet «URBINAT» de la Ville de Bruxelles, concernant l'application de solutions basées sur la nature dans le contexte urbain (programme « Horizon 2020 »); du projet CRISCO de la Commune d'Etterbeek sur la cohésion sociale (programme « Europe pour les Citoyens ») et du projet « Langues européenne d'intégration » de la Commune de Schaerbeek (programme « Erasmus+ »). Un article dans le Trait d'Union n°104 met en lumière les facteurs de succès de la candidature d'Etterbeek à travers une interview du coordinateur du projet.

Le dépôt d'un dossier européen ne garantit donc pas l'obtention du subside vu la concurrence très forte dans cette course aux financements européens. Parmi les communes ayant déposés un dossier, on peut observer une certaine autonomisation, qu'on pourrait attribuer aux efforts de sensibilisation, renforcement des capacités et capitalisation de Brulocalis.

---

## B. COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE

L'histoire se répète malheureusement avec le programme de Coopération Internationale Communale (CIC). Si Brulocalis et sa consœur wallonne - l'UVCW - avaient bien déposé dans les délais un programme commun 2017-2021 en septembre 2016... le programme n'a pu réellement commencer qu'après l'été 2017, soit avec plus de 6 mois de retard. La faute à d'interminables négociations budgétaires au niveau du gouvernement fédéral et à une libération très tardive des fonds durant l'été. Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, les acteurs de la coopération belge apprenaient dans le même temps qu'une réduction budgétaire leur étaient imposées pour 2017<sup>3</sup>, signifiant un lourd travail d'adaptation des programmations 2017-2021, programme pesant en définitive environ 5 millions d'euros sur 5 ans.

<sup>1</sup> Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert

<sup>2</sup> Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest et Schaerbeek.

<sup>3</sup> Et la Coopération belge annonce déjà des risques de coupes budgétaires pour 2018 également.

Ce nouveau programme dont Brulocalis assure la gestion au Maroc, en République Démocratique du Congo (en collaboration avec l'UVCW) et au Sénégal voit pas moins de dix-sept communes bruxelloises développer des partenariats de commune à commune. En République Démocratique du Congo, les 14 partenariats<sup>4</sup> (dont 7 bruxellois) poursuivent leur mobilisation autour du renforcement des capacités des communes congolaises en matière de gestion des services Etat Civil et Population. Au Maroc, les 10 communes<sup>5</sup> (dont 9 bruxelloises) prolongent leur soutien au développement des politiques locales en matière d'action sociale. Notons, l'entrée de deux nouvelles communes dans le programme au Maroc : Koekelberg et Etterbeek ! Au Sénégal, le renforcement des capacités des communes passe par une intervention des 4 communes belges partenaires<sup>6</sup> (dont 3 bruxelloises) en matière de développement économique local.



En vue de lancer le plus rapidement possible les activités des partenariats communaux, assurer la bonne information de l'ensemble des partenaires aux méthodologies de mise en œuvre et donner l'occasion aux communes de travailler sur leurs programmations opérationnelles, Brulocalis et l'UVCW ont organisé des ateliers de démarrage dans les pays partenaires. Ainsi, Brulocalis a piloté en juin 2017 une première plateforme à Agadir réunissant tous les partenaires belges et marocains avant de poursuivre avec une plateforme à Kinshasa fin août. Pour des raisons pratiques d'organisation, l'atelier de lancement pour le Sénégal s'est déroulé en Belgique à Molenbeek-Saint-Jean en présence de tous les partenaires communaux Sénégalais.

Les premières activités des partenariats ont pu démarrer dans la foulée... gageons que les communes pourront atteindre les objectifs des programmes malgré les retards occasionnés par le Fédéral et la période électorale - source de possible ralentissements - qui s'annonce en Belgique en octobre 2018 (puis en juin 2019).

Pour finir, signalons que Brulocalis, tout comme les autres acteurs de la Coopération belge, devront subir de nouveaux audits s'inscrivant dans la politique de professionnalisation de ses partenaires promue par le Ministre de la Coopération. Après le screening en 2016, la Coopération belge impose en effet de nouvelles et complexes procédures de rapportage dès 2017 dans la perspective de l'obtention d'une certification en suivi et évaluation pour 2019 au plus tard.

<sup>4</sup> Bruxelles-Kimbanseke, Court Saint Etienne-Kasa Vubu, Flémalle-N'Djili, Herve-Ngaliema, Ixelles-Kalamu, Liège-Lubumbashi, Namur-Masina, Olne-Matete, Saint-Gilles-Likasi, Uccle-Kintambo, Walhain-Madimba, Watermael Boisfort - Limete, Woluwe Saint Lambert-Bandalungwa, Woluwe Saint Pierre-Goma/Béni/Butembo,

<sup>5</sup> Auderghem/Ait Zineb et Amerzgane - Evere/Oued Essafa - Jette/Belfaa - Molenbeek/Mokrisset - Saint-Gilles/Berkane - Saint-Josse/Ain Bni Mathar et Bni Mathar - Schaerbeek/Ai Hoceima - La Hulpe/Gourrama - Koekelberg/Ouisselate - Etterbeek/Ait Baha.

<sup>6</sup> Molenbeek-Saint-Jean / Mbour, Anderlecht / Sédhiou, Berchem-Sainte-Agathe / Grand Dakar, Hastière / Léona.

## 12. DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE



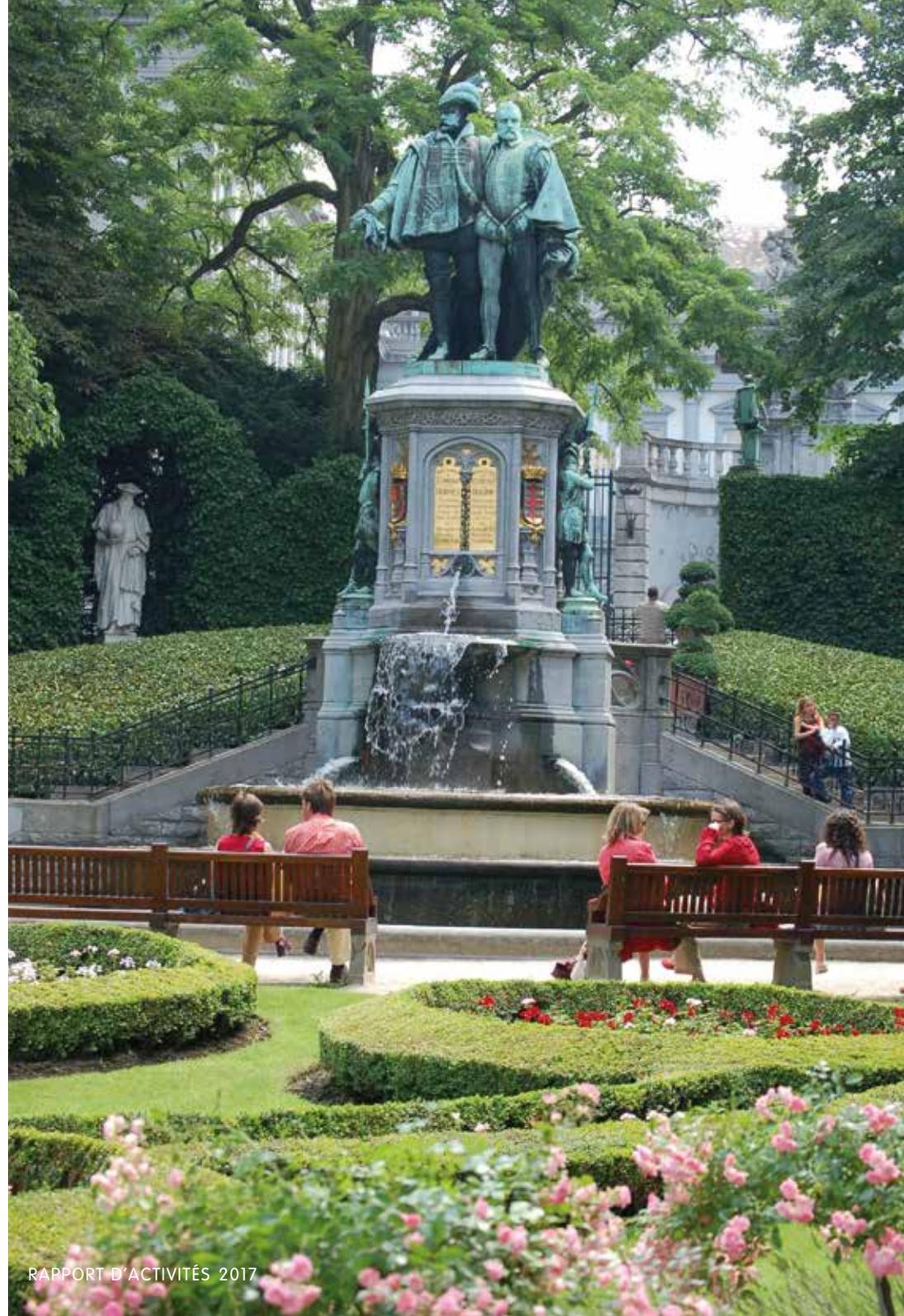
### EN 2017 LA « Semaine Européenne de la Démocratie Locale » A FÊTÉ SES 10 ANS D'EXISTENCE !

Du 9 au 15 octobre 2017 - semaine officielle de la SEDL - mais aussi durant tout le mois d'octobre, les villes des 47 états membres du Conseil de l'Europe ainsi que leurs Associations nationales, ont été invitées à décliner **le thème « Participation, consultation et engagement des citoyens : pour que vive la démocratie locale »** à travers des activités visant à stimuler la participation des citoyens aux niveaux local et régional et à célébrer la démocratie locale, en tant que valeur commune pour tout le continent européen.

La SEDL a débuté officiellement le lundi 9 octobre 2017 par **la Séance d'ouverture** qui, pour souligner la date d'anniversaire, a eu lieu cette année au Parlement bruxellois. Une centaine de personnes (citoyens, fonctionnaires, élus communaux et régionaux confondus) ont assisté à des présentations des activités des communes et pris part à des tables de dialogue traitant du thème « Ensemble », animées par les coordinateurs SEDL en collaboration avec 'Bruxelles en Dialogue'.

### Les deux autres évènements collectifs qui se sont déroulés durant cette édition, étaient :

- le colloque **« Processus participatifs et politiques locales »** qui a réuni le 19 octobre au COOP à Anderlecht une septantaine de citoyens, de représentants du monde associatif, d'autorités locales et régionales et de



décideurs politiques ainsi que des experts de la participation au niveau local. Il a été l'occasion de présenter de bonnes pratiques locales et étrangères en matière de démocratie participative, de passer en revue les nouvelles formes de participation comme l'e-participation et l'e-médias, et d'échanger à propos du développement des mouvements citoyens.

- la Conférence «**l'engagement des jeunes dans le développement des politiques locales**» a été organisée le 12 octobre par le Bureau International Jeunesse (BIJ) en coopération avec SALTO-Youth Participation RC (Centre de Ressources sur la participation des jeunes de la Commission Européenne) au Brussels Info Point (BIP). Cette conférence ouverte à un large public a été l'occasion de présenter des pratiques récoltées au niveau européen, de mettre en réseau différents acteurs mais également de présenter un module de compétences développé dans le cadre de la coopération entre Agences Nationales du Programme Erasmus+.

Une septantaine d'autres activités à destination de citoyens de tous âges et de profils divers ont également eu lieu au sein des communes. Des **activités très variées** qui répondaient aux objectifs avancés par le Conseil de l'Europe. A titre d'exemples : à **Anderlecht**, l'asbl «Déclic en Perspectives» a proposé un accompagnement à des jeunes dans la réalisation de leur projet ; **Woluwe-Saint-Lambert** a présenté un spectacle d'impro sur le harcèlement de rue avec pour thème central 'touche pas à ma pote' ; **Saint-Gilles** a proposé un «Débat public: pourquoi je ne trouve pas d'emploi? Analyse comparée des freins à l'emploi en Région bruxelloise, en présence de représentants politiques, syndicaux, institutionnels et associatifs» ; **Uccle** a proposé une Opération 'Place aux Enfants' avec la présentation d'un projet citoyen, l'Open Free Go qui souhaitait expliquer aux enfants le concept du frigo solidaire...

Les réunions de préparation de la SEDL ont également été l'occasion de montrer des bonnes pratiques aux coordinateurs SEDL. Citons par exemple deux initiatives dirigées vers les jeunes, public cible prioritaire que Brulocalis pousse à s'engager et à investir davantage dans la société et la vie locale :

- la Ville de Bruxelles est venue présenter le **stage civique** mis sur pied par le service Instruction publique à l'attention des élèves de 5<sup>ème</sup> secondaire.
- La promotion par Brulocalis de la campagne « **La Déclaration universelle des droits de l'homme, tout un programme !** » lancée par l'Association pour les Nations Unies (APNU) et adressée à tous les jeunes âgés de 10 à 30 ans.

La déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) fêtera son 70<sup>ème</sup> anniversaire, le 10 décembre 2018. L'APNU a saisi cette occasion pour lancer une campagne avec pour objectif de développer chez les jeunes un sentiment de citoyenneté en les associant à la DUDH, un idéal à mettre en œuvre, et en les sensibilisant aux valeurs universelles promues par la Déclaration. La campagne qui couvre l'année académique 2017/2018 se terminera par un grand événement citoyen à Bruxelles autour du 10 décembre 2018. Les œuvres ou réalisations collectives qui en ressortiront pourront, par ailleurs, être présentées lors de la SEDL 2018. Une formation à la technique de paroles des Tables de dialogue est également venue compléter les informations transmises aux coordinateurs SEDL.

En rapport avec ce public « jeunesse », un groupe de travail composé des asbl Festival de l'Enfance, "Atout projet" et Brulocalis ainsi que plusieurs échevins bruxellois en charge de la Jeunesse a également planché sur la conception d'une journée 'Place aux Jeunes' dédiée aux 13-15 ans et faisant suite à l'opération 'Place aux Enfants'. Neuf communes veulent se lancer dans l'aventure. La date de l'opération dans le cadre de la SEDL 2018 devrait se dérouler courant 2018 où les conclusions de cette 1<sup>ère</sup> expérience, seraient présentées par les jeunes eux-mêmes.

Brulocalis a également organisé **une réunion conjointe entre les groupes de travail Europe et SEDL** afin de présenter 2 **projets européens** :

- le projet "Living Streets" de la Ville de Bruxelles ;
- le projet "CRISCO" d'Etterbeek.

Cette réunion avait un double objectif : présenter des projets participatifs pouvant être source d'inspiration potentielle pour les coordinateurs SEDL et montrer les 1<sup>er</sup> résultats de projets européens déposés par les communes bruxelloises afin d'encourager de nouvelles candidatures.

En fin d'année, un bilan des 10 ans d'existence de l'opération ainsi que de l'édition 2017 a été fait sur base d'un questionnaire d'enquête envoyé aux communes. Les conclusions vont permettre de concevoir une édition 2018 encore plus en accord avec les souhaits des citoyens afin de s'engager pleinement dans la vie locale !

## ELECTIONS : FINANCEMENT RÉGIONAL DU MATÉRIEL DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le 2 décembre 2016, le Ministre-Président M. Rudi Vervoort informait par courrier les communes et Brulocalis que la Région financerait l'achat du matériel de vote électronique nécessaire aux communes pour organiser les élections de 2018.

**C'est un succès pour Brulocalis** qui a suivi de près le dossier de l'organisation des élections, avait calculé les coûts, analysé les diverses options, plaidé pour la solution électronique et in fine avait écrit au Ministre-Président pour insister sur la nécessité de la prise en charge totale de ces coûts par la Région et le Fédéral.

Le Gouvernement a donc inscrit au budget 2017 les moyens nécessaires à l'acquisition de ce matériel électoral. De cette manière, la Région prendrait en charge elle-même l'acquisition du matériel électoral à mettre à disposition des communes.

L'équipement ainsi acquis par la Région correspond au nombre de bureaux de vote constitués dans chaque commune lors des élections de 2012. Par conséquent, les communes devront supporter elles-mêmes les dépenses supplémentaires de matériel nécessaires pour tenir compte d'une part de l'évolution du nombre d'électeurs d'ici 2030, et d'autre part du surcroît de temps généré par le système de contrôle papier. Suivant nos estimations il faudrait donc entre 70 et 90 bureaux de vote supplémentaires, ce qui représente une dépense entre 920.300 et 1.100.000 € environ sur la RBC, avec des dépenses plus importantes pour les grandes communes (Ville de Bruxelles, Schaerbeek).



## 13. ETAT CIVIL & POPULATION

**Modernisation et informatisation de l'Etat civil - projet de Réforme - Brulocalis coopère avec l'ASA et le Ministère de la Justice. Brulocalis est associée à l'ASA depuis 2011 pour la réalisation de la réforme de l'Etat civil. Depuis 2013 nous avons organisé une série d'activités (séances d'information, publications, participation à des groupes de travail) ayant pour but la conception et le développement d'une approche nouvelle des actes de l'état civil incorporés dans une Banque d'Actes de l'Etat civil centrale (BAEC) mise à disposition d'une série d'autorités dont les SPF Intérieur, Justice, Affaires étrangères ainsi que les greffes des cours et tribunaux.**

En coopération avec les agents communaux du Groupe de travail intercommunal « GTI 19 - Etat civil - population », nous avons eu l'occasion d'exprimer notre avis sur les aspects juridiques et techniques du projet BAEC afin de rendre cette banque de données « une nouvelle structure de gouvernance ».

Etant conscient que la modernisation de l'état civil est un pas de simplification administrative considérable à effectuer par les pouvoirs locaux, Brulocalis a attiré l'attention aussi bien de l'ASA que du Ministère de la Justice sur quelques points dont notamment :

- s'assurer de l'intégration de la BAEC et de son articulation cohérente avec d'autres projets de simplification administrative d'envergure impactant ces mêmes services tant au niveau fédéral (ex. : l'application « Mon dossier » qui offre une série de certificats extraits du Registre national en ligne) qu'au niveau régional (ex. : élargissement de l'Irisbox notamment à la commande en ligne ou via une borne de divers extraits d'actes) ;
- réaliser le projet en concertation avec les autorités fédérales mais aussi régionales, la concertation étant d'autant plus indispensable que la commune demeure une autorité soumise aussi bien à une tutelle régionale qu'à une autorité hiérarchique fédérale.

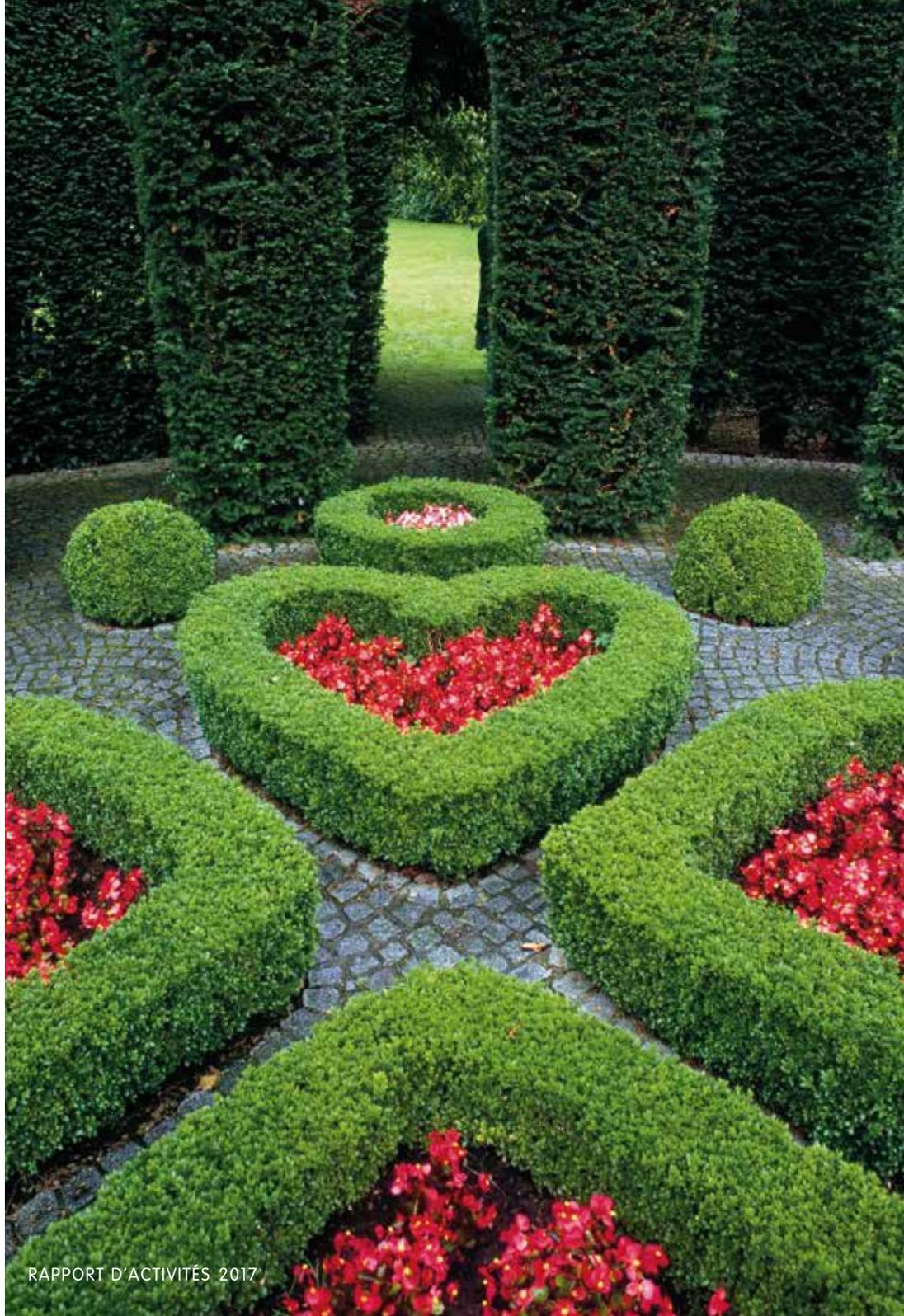


## RÉPERTOIRE RÉGIONAL D'ADRESSES (BEST ADDRESS) - BRULOCALIS APPELLE À UNE IMPLICATION CONCERTÉE ET COHÉRENTE DE TOUS LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

En date du 22 janvier 2016 un accord de coopération a été conclu entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses. Il en découle, pour notre Région, l'obligation de mettre en place un répertoire d'adresses, source authentique et ce, en principe, à partir du 1er janvier 2018. Le 26 septembre 2016 déjà, Brulocalis avait organisé une session d'information et de sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la mission : IBZ, le CIRB (mandaté par l'autorité régionale pour la réalisation informatique du projet), les Services de l'urbanisme, du logement, de la population, mais également le cadastre et le Registre national.

Le 3 mai 2017, ensemble avec nos partenaires du GTI 19 « Etat civil-population », nous avons fait état de l'avancement du dossier devant la Conférence des Bourgmestres. Par courrier du 4 juillet 2017, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres, ont interpellé le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale avec une série de constats nécessitant l'intervention de l'autorité régionale en tant que gestionnaire et soutien indispensable des pouvoirs locaux dans la réalisation adéquate, utile et concertée du projet « UrbIS » ainsi initié par le CIRB.

---





# ANNEXES

# 5

# LA REPRÉSENTATION DES POUVOIRS LOCAUX

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au 31 décembre 2017, la situation se présentait comme suit :

## AU NIVEAU RÉGIONAL OU BICOMMUNAUTAIRE

- Ecole Régionale d'Administration Publique :  
Assemblée générale, Conseil d'administration, Collège scientifique
- Commission Régionale de Développement
- Commission Régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Conseil de l'Environnement
- Comité de gestion « Villo »
- Conseil consultatif du Logement
- Actiris : Pacte territorial pour l'Emploi - Commission plénière - groupe transversal - politique de diversité - commission technique de la politique de la diversité - FSE : comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
- Forum du développement durable : comité d'accompagnement
- Agenda 21 local : comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune : Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes, Observatoire de la santé et du social
- Comité de pilotage de l'Agence Bruxelloise de la Simplification administrative « Easybrussels »
- Service public régional de Bruxelles (SPRB) - Relations extérieures : Cordirelex
- Comité C : Groupe technique « Réforme de la Charte sociale », Comité de négociation syndicale, Comité des Services publics locaux
- SPRB : Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale, Comité technique régional de la statistique
- Groupe de travail et d'information « marchés publics » - « marchés groupés », délégation, rationalisation des outils de stratégie et achats (ROSA), centralisation des marchés
- Groupe de travail intercommunal « Subventions » : Comité de pilotage, GT « outils » - GT « Région/Communes », GT « Europe »
- Groupe de travail intercommunal « Etat civil - Population » (GTI 19)
- Groupe de travail intercommunal « LEX » (GTI « Lex »)
- Centre de référence des métiers de la ville et de la fonction publique : Conseil d'administration, Assemblée générale

## AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : CA
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap : RvB, Overlegcomité
- Burger, Bestuur en Beleid : redactiecomité
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie-Bruxelles : Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, Conseil général des Politiques culturelles, Commission consultative des Centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles - Office nationale de la Naissance et de l'Enfance : Commission d'Avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil Temps libre

## AU NIVEAU FÉDÉRAL

- Union des Villes et Communes belges : Assemblée générale, Conseil d'Administration, Conseil de direction, Comité fédéral des CPAS
- SFP : Comité de gestion - Comités techniques « Pensions », « Service social collectif », « Pilier 2 » - Comité « Fonds Social Maribel »
- Association du Logement Social : Conseil d'administration
- SPF Intérieur : Conseil Consultatif des Bourgmestres
- Premier Ministre : Commission fédérale des marchés publics
- SPF Finances : Conseil supérieur des Finances
- SPF Economie : Conseil supérieur de la Statistique
- SPF Mobilité et Transports : Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National : Comité des utilisateurs
- Groupe de contact Belfius : Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias : Union des Villes et Communes belges
- Inforum : Assemblée des membres
- DGD : Coopération internationale - Comité d'accompagnement CIC

- SPF Santé publique : Groupe de travail « Politique de prévention de l'infection en MR/ MRS »
- INAMI : Comité de l'assurance soins de santé, Comité du service de contrôle médical
- SPF Santé publique : Conseil national des établissements hospitaliers
- Agence pour la Simplification administrative (ASA) : modernisation et informatisation de l'état civil
- SPF Concertation sociale : Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- SPP Intégration sociale : concertation CPAS
- Plateforme belge de la lutte contre la pauvreté
- Fedasil : concertation nationale opérationnelle (CNO)
- Banque carrefour de la Sécurité sociale : Comité d'accompagnement
- Comité d'accompagnement de la recherche : action « L'utilisation de l'outil RAI/MRS »

## AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Conseil de l'Europe : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - Chambre des pouvoirs locaux - Commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe : Comité directeur - Directeurs et Secrétaires généraux, Réseau thématique sur la politique de cohésion - Plateforme « Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services » - Focus groups «Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs », «Coopération internationale et partenariat » - focus group « Jumelages » - « Marchés publics et Concessions de services » - Commission «Gouvernance et citoyenneté » - Commission permanente « Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », Observatoires de la « Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et de « l'Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation »
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) : Conseil mondial

# MULTIPLES DÉMARCHES DE BRULOCALIS

Ces divers dossiers ont été suivis en 2017 de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les Associations sœurs wallonne et flamande.

## Sont relevées ci-après - à travers les courriers politiques sortants - les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers :

- ✎ Courrier du 22 décembre 2016, relatif au RGP transports en commun, adressé au Président de la Conférence des Bourgmestres, M. Charles Picqué
- ✎ Courrier du 6 février 2017, relatif aux mesures accordant des réductions de cotisations patronales des contractuels de catégorie 2, adressé au Directeur de Cabinet du Premier-Ministre, M. Rudy Volders
- ✎ Courrier du 14 février 2017, relatif à la demande d'avis modernisation et informatisation de l'état civil (note approuvée en Conseil des Ministres le 9 décembre 2016), envoyé au Directeur général de l'agence pour la Simplification administrative, M. Erwin De Pue
- ✎ Courrier du 16 février 2017, relatif au projet d'ordonnance réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes - avis adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort
- ✎ Courrier du 16 février 2017, relatif au projet d'ordonnance réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes - avis adressé au Président de la Commission développement territorial, M. Ridouane Chahid
- ✎ Courrier du 26 avril 2017, relatif aux Pensions des pouvoirs locaux - Création d'un groupe de travail communes et CPAS, adressé aux Collèges des bourgmestres et échevins des communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- ✎ Courrier du 4 mai 2017, relatif à la convention de monitoring scolaire entre perspective.brussels (BBP) et les communes, adressé aux Collèges des bourgmestres et échevins des communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- ✎ Courrier du 26 juin 2017, relatif aux réponses apportées le 30 mai 2017 aux questions parlementaires concernant les pensions des pouvoirs locaux, adressé au Ministre des Pensions, M. Daniel Bacquelaine
- ✎ Courrier du 11 août 2017, relatif à la demande d'avis concernant l'avant-projet de loi relative aux chantiers en voirie, adressé au Ministre de la Mobilité, M. Pascal Smet
- ✎ Courrier du 6 septembre 2017, relatif à la délivrance des cartes d'identité, adressé au Directeur général du SPF Intérieur, M. E. Van Verdegem
- ✎ Courrier du 8 septembre 2017, relatif à la proposition d'ordonnance concernant la publicité des documents administratifs, adressé au Président du Parlement Bruxellois, M. Charles Picqué
- ✎ Courrier du 25 septembre 2017, relatif à la modernisation de l'état civil, adressé au Ministre de la Justice, M. Koen Geens
- ✎ Courrier du 5 octobre 2017, relatif à l'octroi de chèques-repas au sein des administrations locales, adressé par les 3 Associations sœurs à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, M. Maggie De Block
- ✎ Courrier du 10 octobre 2017, relatif à la pension des mandataires locaux, adressé par les 3 Associations sœurs au Ministre des Pensions, M. Daniel Bacquelaine
- ✎ Courrier du 11 octobre 2017, relatif au soutien à l'enregistrement des baux, adressé par les 3 Associations sœurs à l'administration générale de la Documentation patrimoniale, M. Wouter De Rijck

- ✦ Courrier du 17 octobre 2017, relatif à la responsabilité pénale, adressé par les 3 Associations sœurs au Ministre de la Justice, M. Koen Geens
- ✦ Courrier du 6 novembre 2017, relatif à la mise en œuvre de la réforme du CoBAT, adressé au ministre-président, M. Rudi Vervoort
- ✦ Courrier du 21 novembre 2017, relatif à l'accès à la documentation patrimoniale, adressé aux Collèges des bourgmestre et échevins des 19 communes bruxelloises
- ✦ Courrier du 8 décembre 2017, relatif au dégrèvement de précompte immobilier, adressé au Ministre-Président, M. Rudi Vervoort
- ✦ Courrier du 12 décembre 2017, relatif au Comité C - le statut des accueillantes d'enfants, adressé au Ministre-Président, M. Rudi Vervoort
- ✦ Courrier du 13 décembre 2017, relatif à Brinfin, adressé au Ministre-Président, M. Rudi Vervoort
- ✦ Courriers du 22 décembre 2017, relatif au non-remboursement des primes de bilinguisme, adressé au Premier Ministre, M. Charles Michel et au Ministre de l'Intérieur, M. Jan Jambon
- ✦ Courrier du 22 décembre 2017, relatif à la mise en place du GT Pensions, adressé au Ministre-Président, M. Rudi Vervoort



# L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.



Union des Villes et Communes belges (UVCB)  
Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)  
Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)

L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), d'une part, entre l'Association et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG), d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs main-

tenus avec ces Associations sœurs, en particulier en matière d'aide sociale et de coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le [Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces](#) ainsi que l'[Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten](#)



[van de Vlaamse Gemeenschap](#), qui entretiennent divers liens organiques avec Brulocalis.



Depuis sa création, [inforum](#), base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. Inforum revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Belfius et les Associations régionales de communes. La collaboration avec Brulocalis se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le

contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, des utilisateurs intensifs de cette base de données.

La [Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale](#) constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de Brulocalis. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de Brulocalis qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, Brulocalis reçoit de la [Région de Bruxelles-Capitale](#) un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions spécifiques, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière

d'information sur les aides et services des CPAS.

De son côté, Brulocalis apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers.



Le **Gouvernement fédéral** apporte son soutien à Brulocalis non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses Associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles.



La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement

le travail des Associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2017, pas moins de 17 communes bruxelloises sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** et sa coupole à l'échelle mondiale, **Cités et Gouvernements Locaux Unis**, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de Brulocalis, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres, dont Brulocalis s'emploie à améliorer la diffusion vers les communes bruxelloises. En 2017, Brulocalis a poursuivi sa collaboration avec le CCRE. Elle s'est ainsi employée à développer des partenariats pour y concrétiser son implantation, comme les actions menées pendant la Semaine européenne de la Démocratie locale.



**Belfius** soutient financièrement Brulocalis, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Belfius, ou encore de veille législative assurée par Brulocalis.



**Ethias** soutient financièrement Brulocalis depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.

# JETONS DE PRÉSENCE 2017

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 25 juin 2013, le jeton de présence s'élève à 108,45 € par séance et à 12,40 € de frais de transport forfaitaires pour les représentants qui sont élus communaux. Ce jeton est soumis à l'indexation sur base de l'indice des prix à la consommation. Il faut également ajouter à ce montant le précompte et la cotisation INASTI. Aucun administrateur de l'asbl ne perçoit le moindre avantage en nature.

En 2017, le jeton de présence s'élève à 112,97 € par séance.

Les jetons relevant de la présence des membres du Comité directeur de la section CPAS (actuellement appelée Fédération des CPAS) s'élèvent à 37,71 € + frais de transports forfaitaires de 12,40 €.

*Note: Certains administrateurs ont demandé en 2017, à renoncer à leurs jetons de présence, étant soumis à la limitation du plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, conformément à la l'article 20bis de la nouvelle loi communale, inséré par la loi du 4 mai 1999 limitant le cumul du mandat de bourgmestre et d'échevin avec d'autres fonctions.*

2017	nombre de CA	nombre de Bureau	nombre Comité directeur CPAS	TOTAL JETONS		COMMUNES		CPAS	
				Net perçu	Précompte	Jeton brut	Déplacement	Jeton brut	Déplacement
AOUASTI	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
ARTUS	2		9	469,56	205,17	225,94	24,80	312,39	111,60
BERTRAND	3	10		1152,48	602,70	1581,58	173,60		
BOIKETE	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
BORREMANS	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
BRUGGEMAN-VAN NAEMEN			5	169,40	66,15			173,55	62,00
CLERBAUX	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
COLSON			10	338,80	132,30			347,10	124,00
COOLS	3	11		2634,24	1377,60	3615,04	396,80		
CORNELISSEN	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
CULOT			2	67,76	26,46			69,42	24,80
DE HERDE	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
DE PAUW			2	67,76	26,46			69,42	24,80
DEBEUCKELAERE			7	237,16	92,61			242,97	86,80
DECOUX			3	101,64	39,69			104,13	37,20
D'HAESE LEAL	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
EL IKDIMI	1	1		82,32	43,05	112,97	12,40		
ELST			3	101,64	39,69			104,13	37,20
ERALY	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
FARNIR	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
FREMAL			2	67,76	26,46			69,42	24,80
GOORIS		3		246,96	129,15	338,91	37,20		

2017	nombre de CA	nombre de Bureau	nombre Comité directeur CPAS	TOTAL JETONS		COMMUNES		CPAS	
				Net perçu	Précompte	Jeton brut	Déplacement	Jeton brut	Déplacement
GEYSENBERGH			3	101,64	39,69			104,13	37,20
IDE	3	10		1152,48	602,70	1581,58	173,60		
JACQUES			2	67,76	26,46			69,42	24,80
JASSIN	1	6		658,56	344,40	903,76	99,20		
LAMBREMONT			1	33,88	13,23			34,71	12,40
LEISTERH			1	33,88	13,23			34,71	12,40
LENOIR	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
LOEWENSTEIN		10							
MATGEN	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
MATTHYS			3	101,64	39,69			104,13	37,20
MIROIR			3	101,64	39,69			104,13	37,20
MUYLLE	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
OBEID	2	9		987,84	516,60	1355,64	148,80		
PAPADIZ	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
PETIT	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
PIRSON	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
RIGODANZO	1	4		411,60	215,25	564,85	62,00		
ROBERTI T	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
ROBERTI S			3	101,64	39,69			104,13	37,20
ROSSIGNOL	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
SPAPENS	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
SPINETTE	1		3	183,96	82,74	112,97	12,40	104,13	37,20
STIENLET	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
VAN DEN BROUCKE	3	10		1152,48	602,70	1581,58	173,60		
VAN DER LIJN	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
VAN STEENE			2	67,76	26,46			69,42	24,80
VAN ZEELAND	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
VANDENBERGEN			2	67,76	26,46			69,42	24,80
VANDENBERGHEN			1	33,88	13,23			34,71	12,40
VANDEBOSSCHE	2			246,96	129,15	338,91	37,20		
VANDER MYNSBRUGGE	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
VANDEVIVERE	1			82,32	43,05	112,97	12,40		
VANDYCK	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
VOSSAERT	2			164,64	86,10	225,94	24,80		
VRIAMONT	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
WYNGAARD	3			246,96	129,15	338,91	37,20		
YIGIT	3			246,96	129,15	338,91	37,20		



Crédits Photos:

© Photothèque Région de Bruxelles-Capitale  
©OPT - Alexandra Petrosino

© Visit Brussels  
*Parc du Cinquantenaire - Parc Leopold - de Manhattan à Marrakech,*  
©Jean-Paul Remy



[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels)

Rue d'Arlon 53/4  
1040 Bruxelles  
Tél. +32(0)2 238 51 40  
[welcome@brulocalis.brussels](mailto:welcome@brulocalis.brussels)